



 **Copropriété** : ASL FLANDRES SUD
 **Copropriétaire** : SCI THOMAS MICHEL

SCI THOMAS MICHEL
9 Impasse les Hauts de Serignan
34410 SERIGNAN

 **Suivi par** : Andres ALVAREZ
 **Téléphone** : 01.55.90.58.65
 **Mail** : andres.alvarez@oliade.fr

RECOMMANDE A.R

PARIS, le 26/02/2024

CONVOCAZIONE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,
Conformément à la loi du 10 Juillet 1965 et au règlement de copropriété, nous vous invitons à participer à l'Assemblée Générale qui se tiendra le :

Vendredi 08 Mars 2024 à 11:00
A l'adresse suivante:
CHEZ RIVP
100 Rue du Faubourg Saint-Antoine 75012
PARIS

Nous vous rappelons :

- *Que si vous ne pouvez assister à cette assemblée générale, vous pouvez déléguer votre droit de vote à un mandataire, que ce dernier soit ou non membre du syndicat. Chaque mandataire ne peut recevoir plus de trois délégations de vote sauf si le total des voix dont il dispose lui-même et de celles de ses mandants n'excède pas 15% des voix du syndicat.*
- **VOTE PAR CORRESPONDANCE : DISPONIBLE EN LIGNE SUR VOTRE EXTRANET!** Le vote par correspondance doit nous arriver minimum 3 jours francs avant la date d'assemblée, de préférence à remplir en ligne sur votre espace extranet Olliade ; onglet assemblée générale; cliquer sur 'voter'.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

VOTRE SYNDIC

- Assemblées générales : **OPTEZ** pour les avis électroniques
<https://www.oliade.com/aviselectroniques>
- **OPTEZ** pour le **paiement en ligne** ; possibilité de prélèvement automatique avec mensualisation.

Pièces jointes EXTRAORDINAIRE

Vous trouverez ci-joint(s):

- **Convocation**
- **Pouvoir**
- **Ordre du jour**
- **Résolutions**
- **Vote par correspondance**
- **Note technique des travaux - 220 Boulevard de la Villette - Paris 19 AGE**
- **PLANNING PREVISIONNEL 220 BOULEVARD DE LA VILLETTE 75019 PARIS AGE**
- **TECHNIC PRO-DEV-2024-02-0214 AGE**
- **DEVIS DEEP & Milder - ESTIMATION FINANCIERE SELON DPGF AGE**
- **PLANS AGE**
- **Nb de Devis : 1**

POUVOIR

Je soussigné(e) **SCI THOMAS MICHEL**, agissant en qualité de copropriétaire de l'immeuble dénommé, **ASL FLANDRES SUD**.

Propriétaire du / des lot(s) **Lot N° 0003** de l'état descriptif de division de l'immeuble,
Titulaire de **31** tantièmes.

Donne, par le présent, tous pouvoirs à M.....

Ou à défaut à M.....

A l'effet d'assister à l'Assemblée Générale des Copropriétaires de l'immeuble ci-dessus indiqué, convoquée, le:

Vendredi 08 Mars 2024 à 11:00
CHEZ RIVP
100 Rue du Faubourg Saint-Antoine 75012 PARIS

De me représenter et exercer tous les droits que je tiens du règlement de Copropriété et de la loi ;
De prendre part, en mon nom, à toutes délibérations, discussions et à tous votes, faire toutes protestations, oppositions, réserves ;

D'accepter toutes fonctions et tous mandats, signer toute feuille de présence, ainsi que tous procès-verbaux de séance et tous actes relatifs à l'administration des parties communes ;

De se substituer et généralement faire le nécessaire pour assurer ma représentation à la dite Assemblée Générale.

Dans la mesure où je ne préciserais pas nommément de mandataire, mon pouvoir sera remis au Président de séance désigné pour présider la dite Assemblée Générale avec faculté pour lui de se substituer à toute personne de son choix.

A.....,
le.....

Dater, signer et mettre de sa main la mention
'BON POUR POUVOIR'

Le mandataire

Signer et mettre de sa main la mention
'POUVOIR ACCEPTE'

Reproduction de l'article 22 de la loi du 10 juillet 1965 : « ... Tout copropriétaire peut déléguer son droit de vote à un mandataire, que ce dernier soit ou non membre du syndicat. Chaque mandataire ne peut recevoir plus de trois délégations de vote sauf si le total des voix dont il dispose lui-même et de celles de ses mandants n'excède pas 10 % des voix du syndicat. Le mandataire peut, en outre, recevoir plus de trois délégations de vote s'il participe à l'assemblée générale d'un syndicat principal et si tous ses mandants appartiennent à un même syndicat secondaire ».



GESTION DE COPROPRIÉTÉS & DE BIENS LOCATIFS

- 23 rue Davy, 75017 PARIS
 - 52 rue Klock, 92110 CLICHY
- T. 01 55 90 52 00
www.oliade.fr

OLLIADÉ SARL • RCS NANTERRE 507 801 488 • SIÈGE SOCIAL 52 RUE KLOCK, 92110 CLICHY • contact@oliade.fr
CARTE PROFESSIONNELLE 9201 2018 000 045 308 • GARANTIE FINANCIÈRE GALIAN, 89 RUE DE LA BOËTIE, 75008 PARIS

Ordre du Jour d'Assemblée Générale Extraordinaire du 08/03/2024 à 11h00 pour la copropriété ASL FLANDRES SUD située au Rue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

- 1. Election du Président de séance** - Majorité simple (art. 24)
- 2. Election du premier scrutateur** - Majorité simple (art. 24)
- 3. Election du second scrutateur** - Majorité simple (art. 24)
- 4. Election du secrétaire de séance** - Majorité simple (art. 24)
- 5. Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement** - Majorité simple (art. 24)
 - 5.1. Choix du fournisseur** - Majorité simple (art. 24)
 - 5.2. Mandat au conseil syndical** - Majorité absolue (art. 25)
 - 5.3. Souscription d'un contrat de maîtrise d'oeuvre** - Majorité simple (art. 24)
 - 5.4. Souscription d'une assurance dommages-ouvrages** - Majorité simple (art. 24)
 - 5.5. Honoraires** - Majorité simple (art. 24)
 - 5.6. Modalité de financement et échéancier des appels** - Majorité simple (art. 24)
- 6. Divers - Majorité simple** - Sans majorité



GESTION DE COPROPRIÉTÉS & DE BIENS LOCATIFS

- 23 rue Davy, 75017 PARIS
- 52 rue Klock, 92110 CLICHY

T. 01 55 90 52 00
www.oliade.fr

OLLIADÉ SARL • RCS NANTERRE 507 801 488 • SIÈGE SOCIAL 52 RUE KLOCK, 92110 CLICHY • contact@oliade.fr
CARTE PROFESSIONNELLE 9201 2018 000 045 308 • GARANTIE FINANCIÈRE GALIAN, 89 RUE DE LA BOËTIE, 75008 PARIS

Projet de Résolutions d'Assemblée Générale Extraordinaire du 08/03/2024 à 11h00 pour la copropriété ASL FLANDRES SUD située au Rue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

1 Election du Président de séance

VOTE

Clé répartition : Charges Communes Générales (001)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution : L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de désigner en qualité de président(e) de séance

.....

2 Election du premier scrutateur

VOTE

Clé répartition : Charges Communes Générales (001)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution : L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de désigner en qualité de scrutateur / scrutatrice de séance

3 Election du second scrutateur

VOTE

Clé répartition : Charges Communes Générales (001)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution : L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de désigner en qualité de scrutateur / scrutatrice de séance .

4 Election du secrétaire de séance

VOTE

Clé répartition : Charges Communes Générales (001)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution : Pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, l'assemblée générale désigne le Cabinet OLLIADÉ représenté par Monsieur Andres ALVAREZ.

5 Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement

VOTE

Clé répartition : Charges Communes Générales (001)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution : L'Assemblée décide d'effectuer les travaux suivants : **Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement.**

Ci-jointe à la convocation se trouve l'audit, la note technique des travaux, et l'appel d'offres réalisés pour le Bureau d'Étude B3E.

5.1 Choix du fournisseur

VOTE

Clé répartition : Charges Communes Générales (001)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution : Proposition : DEEP, TECHNIC PRO, MILDER

Société DEEP : 200 400,00 Euros TTC

Société TECHNIC PRO : 210 000,00 Euros TTC

Société MILDER : 236 376,00 Euros TTC

L'assemblée désigne l'entreprise pour un montant de€ TTC pour réaliser les travaux cités précédemment.

5.2 Mandat au conseil syndical

VOTE

Clé répartition : Charges Communes Générales (001)

Majorité absolue (art. 25)

Projet de résolution : L'Assemblée Générale donne mandat au Conseil Syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour des devis entreprise maximum de **200 400,00 Euros TTC** et autorise le syndic à passer commande en conséquence.

5.3 Souscription d'un contrat de maîtrise d'oeuvre

VOTE

Clé répartition : Charges Communes Générales (001)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution : L'Assemblée Générale décide que les travaux votés :

Nécessitent la mise en place d'une convention de maîtrise d'œuvre et décide que la maîtrise d'œuvre sera assurée par Bureau d'Etude B3E pour 8 880,00 TTC

5.4 Souscription d'une assurance dommages-ouvrages

VOTE

Clé répartition : Charges Communes Générales (001)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution : L'Assemblée Générale décide de souscrire une assurance « dommages-ouvrage ». Cette garantie pour un montant estime de 5000,00 Euros TTC.

5.5 Honoraires

VOTE

Clé répartition : Charges Communes Générales (001)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution : L'assemblée générale décide concernant les travaux les honoraires d'intervenants comme suit:

Honoraires de syndic proposés :

- jusque 10,000€ HT : 3,5% HT pour le suivi administratif et 3,50% HT de l'opération en l'absence d'un maître d'oeuvre.
- entre 10,000€ HT et 50,000€ HT : 3,0% HT pour le suivi administratif et 3,0% HT de l'opération en l'absence d'un maître d'oeuvre.
- au dessus de 50,000€ HT : 2,5% HT pour le suivi administratif et 2,5% HT de l'opération en l'absence d'un maître d'oeuvre.

5.6 Modalité de financement et échéancier des appels

VOTE

Clé répartition : Charges Communes Générales (001)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution : L'Assemblée Générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais et assurances y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense soit :

- En charges communes générales
- Un budget de

L'Assemblée Générale autorise le Syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies de telle manière que le Syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché soit :

01/04/2024 pour un montant de 230.000 €

Conséquemment aux modalités d'appel de fonds définies ci-dessus l'Assemblée Générale souhaite que les travaux démarrent dès que possible.

6 Divers - Majorité simple

NON
VOTE

Clé répartition : Charges Communes Générales (001)

Sans majorité

Aucun projet de résolution



GESTION DE COPROPRIÉTÉS & DE BIENS LOCATIFS

- 23 rue Davy, 75017 PARIS
- 52 rue Klock, 92110 CLICHY

T. 01 55 90 52 00
www.olliaide.fr

OLLIADÉ SARL • RCS NANTERRE 507 801 488 • SIÈGE SOCIAL 52 RUE KLOCK, 92110 CLICHY • contact@olliaide.fr
CARTE PROFESSIONNELLE 9201 2018 000 045 308 • GARANTIE FINANCIÈRE GALIAN, 89 RUE DE LA BOËTIE, 75008 PARIS

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Assemblée Générale Extraordinaire

ASL FLANDRES SUD
Rue de Kabylie - 75019 Paris
75019 PARIS
AG le : 08/03/2024
Lieu : 100 Rue du Faubourg Saint-Antoine 75012 PARIS (CHEZ RIVP)

Ce formulaire doit être adressé à :

OLLIADÉ
23 RUE DAVY 75017 PARIS
ou par mail à l'adresse : olivier.hess@olliaide.fr
avant le (date limite de réception) : **04/03/2024**

Je soussigné(e) :

(indiquer les nom et prénom du copropriétaire, de l'associé ou, en cas d'indivision ou de démembrement du droit de propriété, les nom et prénom du mandataire commun),

domicilié(e) au :

(indiquer l'adresse de son domicile),

après avoir pris connaissance de l'ordre du jour et des documents annexés à la convocation ou mis à disposition sur le site en ligne sécurisé de la copropriété, **souhaite émettre sur chacune des résolutions proposées à l'assemblée générale des copropriétaires convoquée le 08/03/2024, le vote exprimé dans le tableau ci-joint.**

Fait à _____, le ____ / ____ / 20____
(Signature du copropriétaire, de l'associé ou du mandataire commun)

RAPPEL DES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Il s'agit du formulaire prévu par l'alinéa 2 de l'article 17-1 A de la loi no 65-557 du 10 juillet 1965 qui précise que :

« Les copropriétaires peuvent, par ailleurs, voter par correspondance avant la tenue de l'assemblée générale, au moyen d'un formulaire établi conformément à un modèle fixé par arrêté. Si la résolution objet du vote par correspondance est amendée en cours d'assemblée générale, le votant par correspondance ayant voté favorablement est assimilé à un copropriétaire défaillant pour cette résolution. »

Ce formulaire est régi par les articles 9, alinéa 2, 9 bis, 14, alinéas 1 à 4, 14-1 et 17, alinéa 3, du décret no 67-223 du 17 mars 1967 modifié pris pour l'application de la loi no 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, selon lesquels :

Alinéa 2 de l'article 9 :

« Le formulaire de vote par correspondance mentionné au deuxième alinéa de l'article 17-1 A est joint à la convocation. »

Article 9 bis :

« Pour être pris en compte lors de l'assemblée générale, le formulaire de vote par correspondance est réceptionné par le syndic au plus tard trois jours francs avant la date de la réunion. Lorsque le formulaire de vote est transmis par courrier électronique à l'adresse indiquée par le syndic, il est présumé réceptionné à la date de l'envoi. »

Alinéas 1er à 4 de l'article 14 :

« Il est tenu une feuille de présence, pouvant comporter plusieurs feuillets, qui indique les nom et domicile de chaque copropriétaire ou associé : présent physiquement ou représenté ; participant à l'assemblée générale par visioconférence, par audioconférence ou par un autre moyen de communication électronique ; ayant voté par correspondance avec mention de la date de réception du formulaire par le syndic. »

Article 14-1 :

« Au moment du vote, le formulaire de vote par correspondance n'est pas pris en compte lorsque le copropriétaire, l'associé ou leur mandataire est présent à l'assemblée générale, quelle que soit la date à laquelle a été établi ou reçu le formulaire de vote par correspondance ou le mandat avec délégation de vote, y compris en cas de délégation de vote sans désignation d'un mandataire. »

Alinéa 3 de l'article 17 :

« Le procès-verbal comporte, sous l'intitulé de chaque question inscrite à l'ordre du jour, le résultat du vote. Il précise les noms et nombre de voix des copropriétaires ou associés qui se sont opposés à la décision, qui se sont abstenus, ou qui sont assimilés à un copropriétaire défaillant en application du deuxième alinéa de l'article 17-1 A de la loi du 10 juillet 1965. »

Assemblée Générale Extraordinaire

ASL FLANDRES SUD
Rue de Kabylie - 75019 Paris
75019 PARIS

AG le : 08/03/2024

Lieu : 100 Rue du Faubourg Saint-Antoine 75012 PARIS (CHEZ RIVP)

SCI THOMAS MICHEL Contact : THOMAS Thiébault

9 Impasse les Hauts de Serignan
34410 SERIGNAN

Lot(s) n° : 0003

N°	POINTS À L'ORDRE DU JOUR	PROPOSITIONS	POUR*	CONTRE*	ABST.*
1	Election du Président de séance Majorité simple (art. 24) - Charges Communes Générales (001)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Election du premier scrutateur Majorité simple (art. 24) - Charges Communes Générales (001)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Election du second scrutateur Majorité simple (art. 24) - Charges Communes Générales (001)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Election du secrétaire de séance Majorité simple (art. 24) - Charges Communes Générales (001)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement Majorité simple (art. 24) - Charges Communes Générales (001)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.1	Choix du fournisseur Majorité simple (art. 24) - Charges Communes Générales (001)	APINCENDIE : 200 400.00 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.2	Mandat au conseil syndical Majorité absolue (art. 25) - Charges Communes Générales (001) <i>* le 2ème vote ne sera pris en compte que si nécessaire</i>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.3	Souscription d'un contrat de maîtrise d'oeuvre Majorité simple (art. 24) - Charges Communes Générales (001)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.4	Souscription d'une assurance dommages-ouvrages Majorité simple (art. 24) - Charges Communes Générales (001)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.5	Honoraires Majorité simple (art. 24) - Charges Communes Générales (001)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.6	Modalité de financement et échéancier des appels Majorité simple (art. 24) - Charges Communes Générales (001)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Divers - Majorité simple Sans majorité - Charges Communes Générales (001)		NE PAS VOTER		

Signature** (du copropriétaire, de l'associé ou du mandataire commun)

** Si plusieurs pages de vote, parapher les pages intermédiaires et signer la dernière page

* Cocher la case correspondante

Locataire SCI Michel Thomas (75) **AMO relative à la réhabilitation des réseaux d'assainissement**

**Résidence sise
220 Boulevard de la Villette
75019 PARIS**

Maître d'Ouvrage
**ASL Flandre Sud
220, Boulevard de la Villette
75019 Paris**

NOTE TECHNIQUE DES TRAVAUX

Rév00 – novembre 2023



B.E.T – Pluridisciplinaire



OPQIBI
L'INGÉNIEUR QUALIFIÉ
15 12 2010

B3E – Ingénieurs Conseils
2, rue Salvador Allende
92000 NANTERRE
Tel : 01 55 47 24 00
e-mail : contact@b3e-bet.fr

SOMMAIRE

1	PREAMBULE – ORGANISATION DU CHANTIER	3
1.1	Objet de la note technique	3
1.2	Localisation du projet	3
1.3	Présentation générale du projet	6
1.4	Documents transmis par le Maître d'Ouvrage	6
1.5	Respect des normes	6
1.6	Documents techniques de référence contractuels	6
1.7	Etat et connaissance des lieux	7
2	DESCRIPTION DES TRAVAUX	9
2.1	Périmètre de travaux	9
2.2	Travaux préparatoires	11
2.2.1	Installations de chantier – Raccordements divers – Repli	11
2.2.2	Études d'exécution	11
2.2.3	Signalisation de chantier	11
2.2.4	Nettoyage du chantier	12
2.3	Travaux de réhabilitation	13
2.3.1	Réhabilitation des réseaux d'assainissement au 2 ^{ème} Sous-Sol	13
2.3.2	Réhabilitation des réseaux d'assainissement au 1 ^{er} Sous-Sol	16
2.3.3	Réhabilitation des réseaux d'assainissement au Rez-de-Chaussée	20
2.3.4	Réhabilitation des réseaux d'assainissement au 1 ^{er} Etage	24
2.3.5	Réhabilitation des réseaux d'assainissement dans le Local EAU au 1 ^{er} Sous-Sol	31
2.4	Essais de pré-réception	35
2.4.1	Inspections télévisées	35
2.4.2	Essais d'étanchéité	35
2.5	Dossier de récolement	36
3	DISPOSITIONS GENERALES	37
3.1	Administratif	37
3.2	Documents d'EXE	37
3.3	Demandes d'Autorisations	37
3.4	Planning prévisionnel	37
3.5	Réception	37
3.6	Garanties	38
4	CLAUSES ET CONDITIONS GENERALES	39

1 PREAMBULE – ORGANISATION DU CHANTIER

1.1 Objet de la note technique

Le présent document fixe les modalités techniques à respecter pour l'exécution des prestations décrites pour ce marché de travaux relatif à la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la résidence sise 220 Boulevard de la Villette à Paris.

Le Maître d'Ouvrage de l'opération est :

Opération suivie par : M. ALVAREZ / HESS (Olliade)

ASL Flandre Sud

23, Rue Davy

75017 PARIS

andres.alvarez@olliade.fr

L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de l'opération est :

Opération suivie par : M. DORBEAUX

B3E

2, Rue Salvador Allende

92000 NANTERRE

a.dorbeaux@b3e-bet.fr

1.2 Localisation du projet



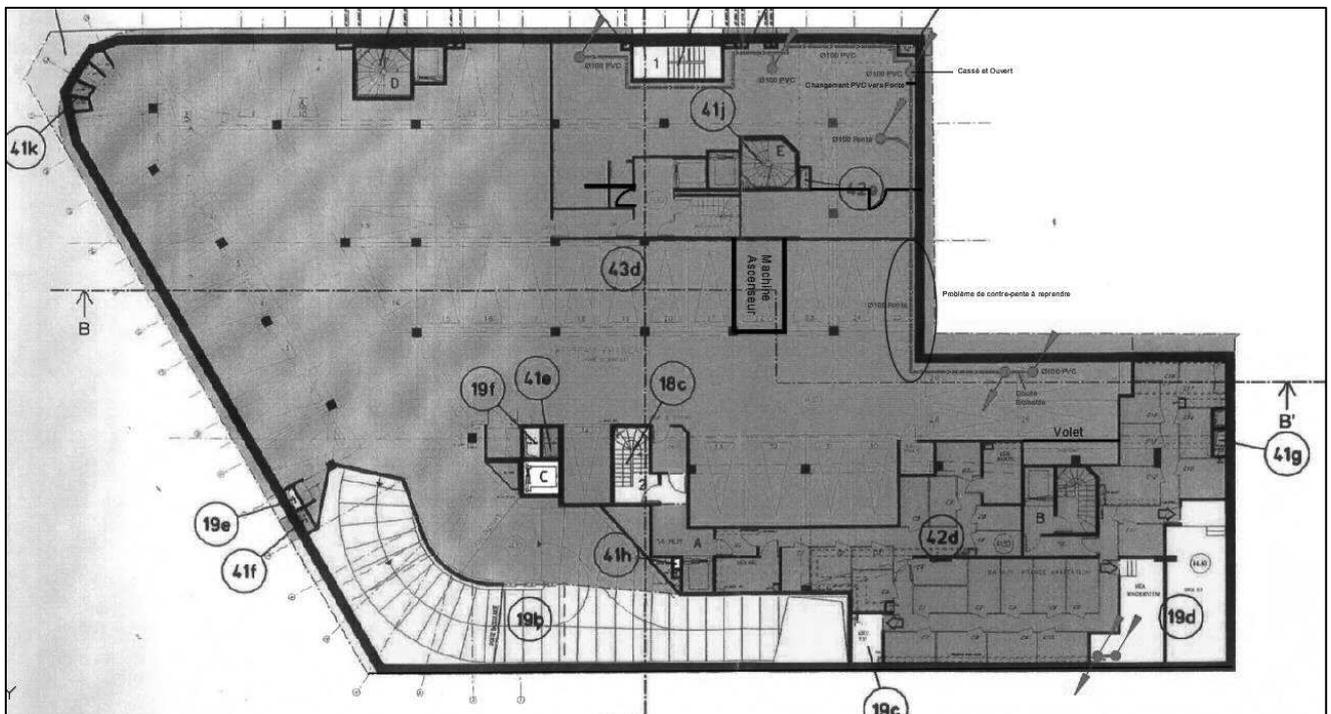
La résidence est située au 220 Boulevard de la Villette à Paris dans le 19^{ème} Arrondissement (75019). Les accès au bâtiment se font depuis les 4 rues adjacentes. L'ensemble de la résidence est desservi par un réseau unitaire public d'assainissement.

Les travaux à réaliser se situeront principalement au niveau du locataire SCI Michel Thomas, des sous-sols associés ainsi que le parking souterrain de la Plateforme et dans le Local Eau commun à tous.

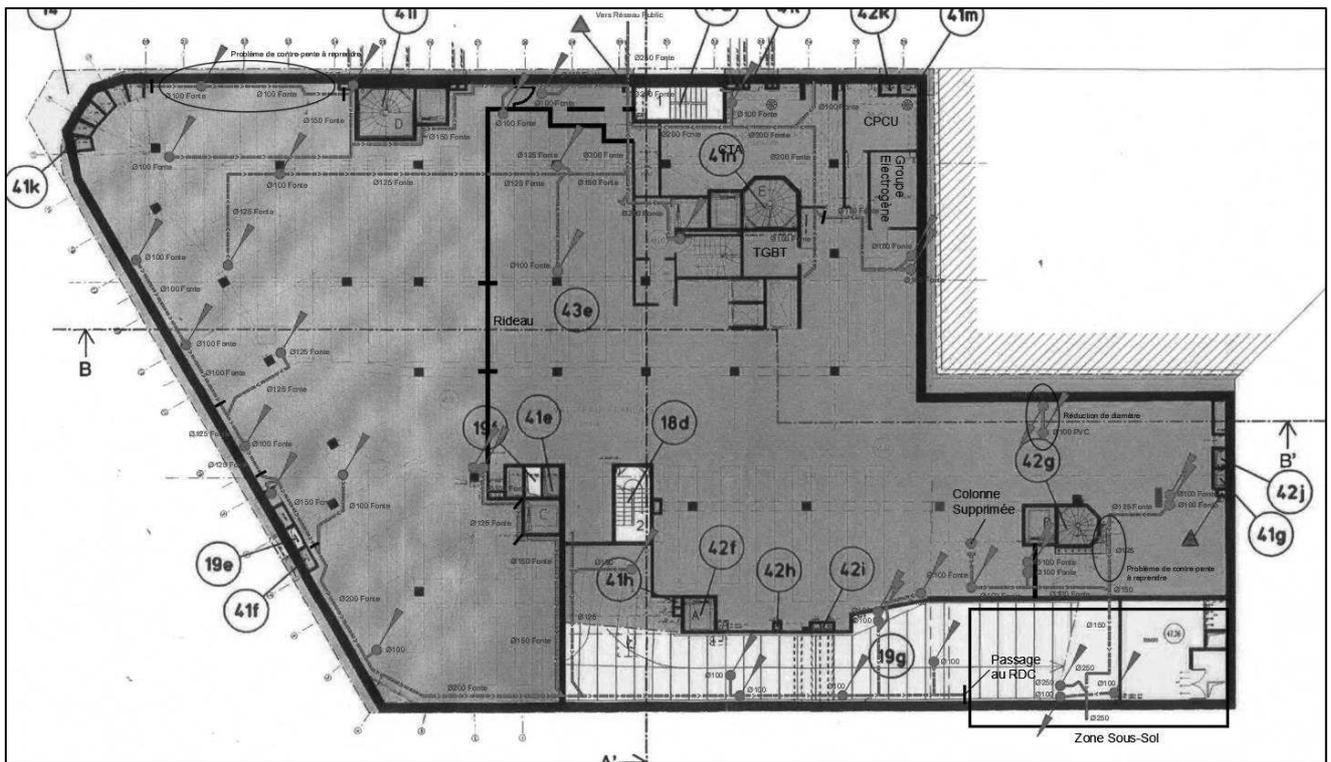
Plan de situation du site



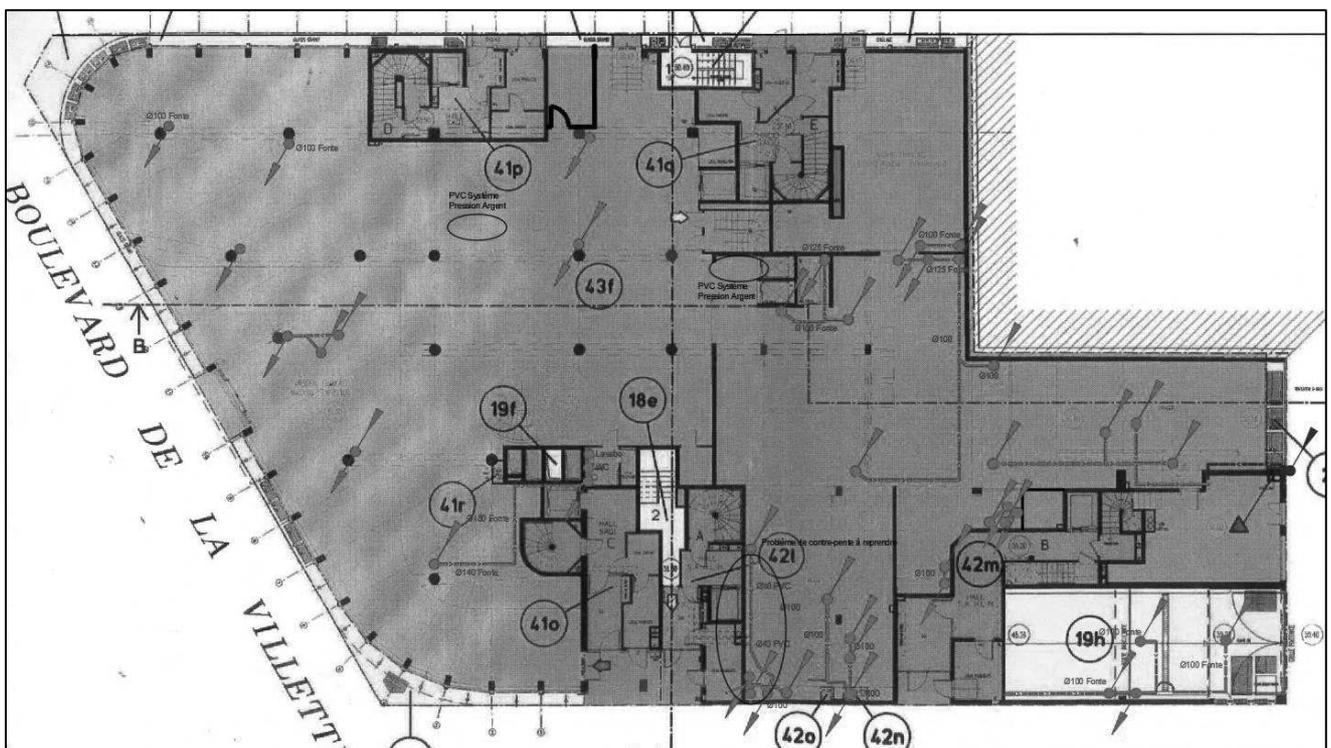
Plan des réseaux d'assainissement existants du site (niveau R-2)



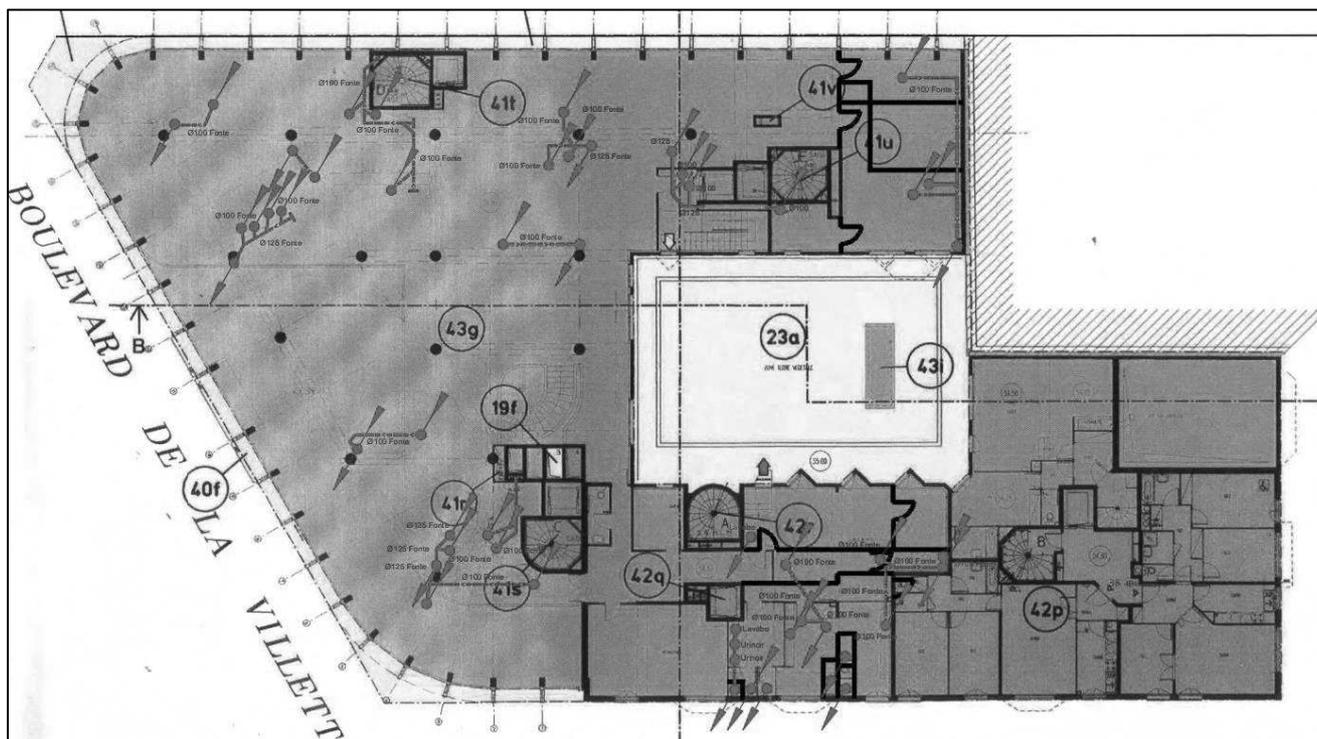
Plan des réseaux d'assainissement existants du site (niveau R-1)



Plan des réseaux d'assainissement existants du site (niveau R-0)



Plan des réseaux d'assainissement existants du site (niveau R+1)



1.3 Présentation générale du projet

Les travaux consistent en la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales jusqu'en limite de propriété, avant rejet au réseau unitaire de la Rue de Tanger et de la Rue Gaston Rebuffat.

Les travaux nécessiteront entre autres :

- ✓ Des ouvertures de coffrages qui cachent les colonnes existantes actuelles qui transitent du 1^{er} étage au 1^{er} sous-sol par le RDC ;
- ✓ Des travaux en hauteurs (nacelle) ;
- ✓ Une possibilité de devoir effectuer certaines zones le samedi ou la nuit ;
- ✓ Démontages et remises en place de faux plafonds ;

1.4 Documents transmis par le Maître d'Ouvrage

- ✓ Diagnostic des réseaux d'assainissement réalisé par B3E ;
- ✓ Plans de récolement des réseaux et ouvrages d'assainissement existant / projet ;
- ✓ Dossier photographique de l'état actuel des différents niveaux.

1.5 Respect des normes

L'entreprise est réputée respecter l'ensemble des normes et textes en vigueur mentionné ou non dans cette note technique des travaux. Toutes sujétions relatives à l'application d'une norme sont réputées comprises dans les prestations de l'entreprise.

1.6 Documents techniques de référence contractuels

Les travaux sont à exécuter conformément à tous les décrets, arrêtés, normes et règlements en vigueur à la date de remise de l'offre.

Il est rappelé que le « code des Assurances » prévoit que « l'assuré est déchu de tout droit à garantie en cas d'inobservation inexcusable des règles de l'art, telles qu'elles sont définies par les réglementations en vigueur, les Documents Techniques Unifiés ou les normes... » (Article A.243.1).

L'Entrepreneur est réputé connaître ces normes. En cas d'absence de normes ou d'annulation de celles-ci ou de dérogations justifiées notamment par des progrès techniques, les propositions de l'Entrepreneur seront soumises à l'agrément du Maître d'Ouvrage.

La signature des pièces du marché implique de la part de l'Entrepreneur sa parfaite connaissance de ces documents ainsi que de ceux du dossier et leur acceptation sans réserve.

Les ouvrages devront répondre aux prescriptions des Normes Françaises et des Règlements en vigueur à la signature du Marché.

Les ouvrages devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui leur sont applicables, dont notamment les suivants (fascicules du CCTG travaux, liste non-exhaustive) :

- ✓ N°03 Fourniture de liants hydrauliques,
- ✓ N°24 Fourniture de liants hydrocarbonés,
- ✓ N°26 Exécution des enduits superficiels,
- ✓ N°63 Confection et mise en œuvre des bétons non armés - Confection des mortiers,
- ✓ N°64 Travaux de maçonnerie d'ouvrages de génie civil,
- ✓ N°65 Exécution des ouvrages de génie civil en béton,
- ✓ N°70 Ouvrages d'assainissement
- ✓ ...

Cahiers du CSTB,

L'ensemble des Documents Techniques Unifiés,

Décrets,

Normes (et textes associés) en vigueur à la date de remise de l'offre.

Liste non exhaustive

1.7 Etat et connaissance des lieux

L'Entrepreneur est réputé, avant la remise de son offre :

- ✓ Avoir pris pleine connaissance de tous les plans et documents utiles à la réalisation des travaux.
- ✓ Avoir apprécié exactement toutes les conditions d'exécution des ouvrages et s'être parfaitement et totalement rendu compte de leur nature, de leur importance et de leurs particularités.
- ✓ Avoir procédé à une **visite détaillée du terrain** et avoir pris parfaite connaissance de toutes les conditions physiques et de toutes les sujétions relatives aux lieux des travaux, aux accès et aux abords, à la topographie et à la nature des terrains (bâtiments existants, circulation des engins, venues et exutoires d'eau, etc.) à l'exécution des travaux à pied d'œuvre, ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du chantier (installations de chantier, énergie électrique, eau, éloignement des décharges publiques, la nature des lieux en tant que garage et parking ,).
- ✓ Avoir contrôlé toutes les indications des documents du dossier et notamment celles données par les plans et dessins d'exécution, les plans de tracé de réseau.

En outre, l'Entrepreneur est réputé avoir tenu compte, et sans que cette énumération présente un caractère limitatif :

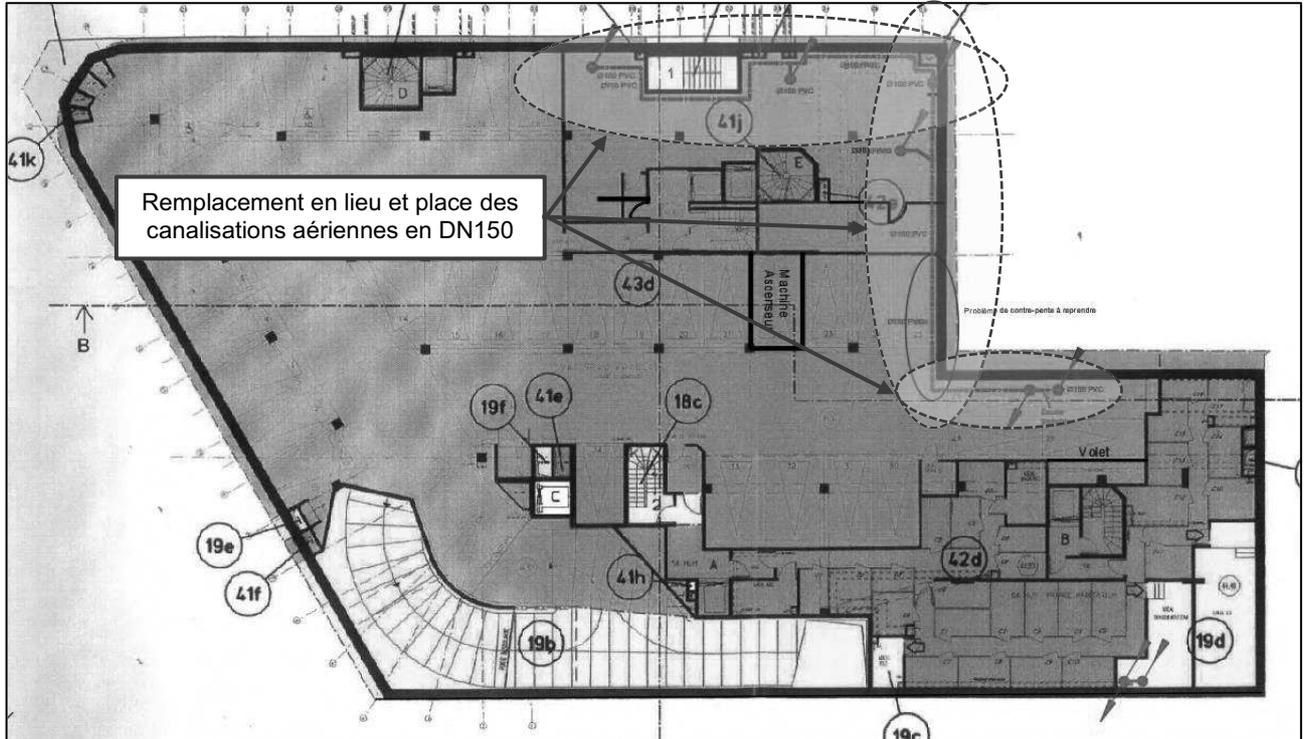
- ✓ Du maintien de la libre circulation des Services de sécurité et d'Urgence (pompiers, SAMU, police, etc...),
- ✓ Du fait que des purges seront peut-être nécessaires,
- ✓ Du fait de la présence de réseaux concessionnaires à l'emplacement et à proximité des travaux,
- ✓ Des caractéristiques physiques et topographiques du site.

En conséquence, toutes les sujétions de détails qui s'avèrent nécessaires sont considérées comme évidentes et seront incluses dans la composante du prix unitaire proposé.

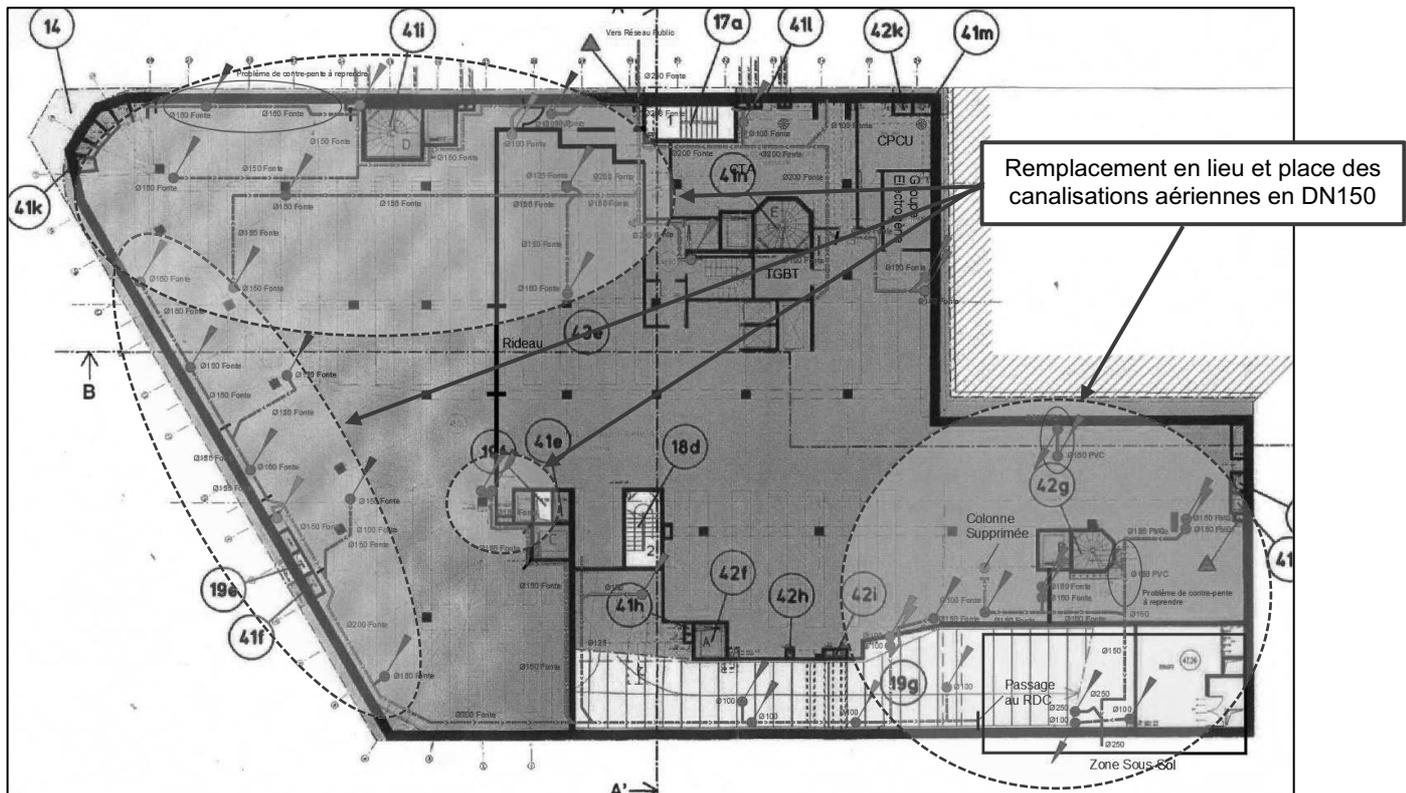
2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

2.1 Périmètre de travaux

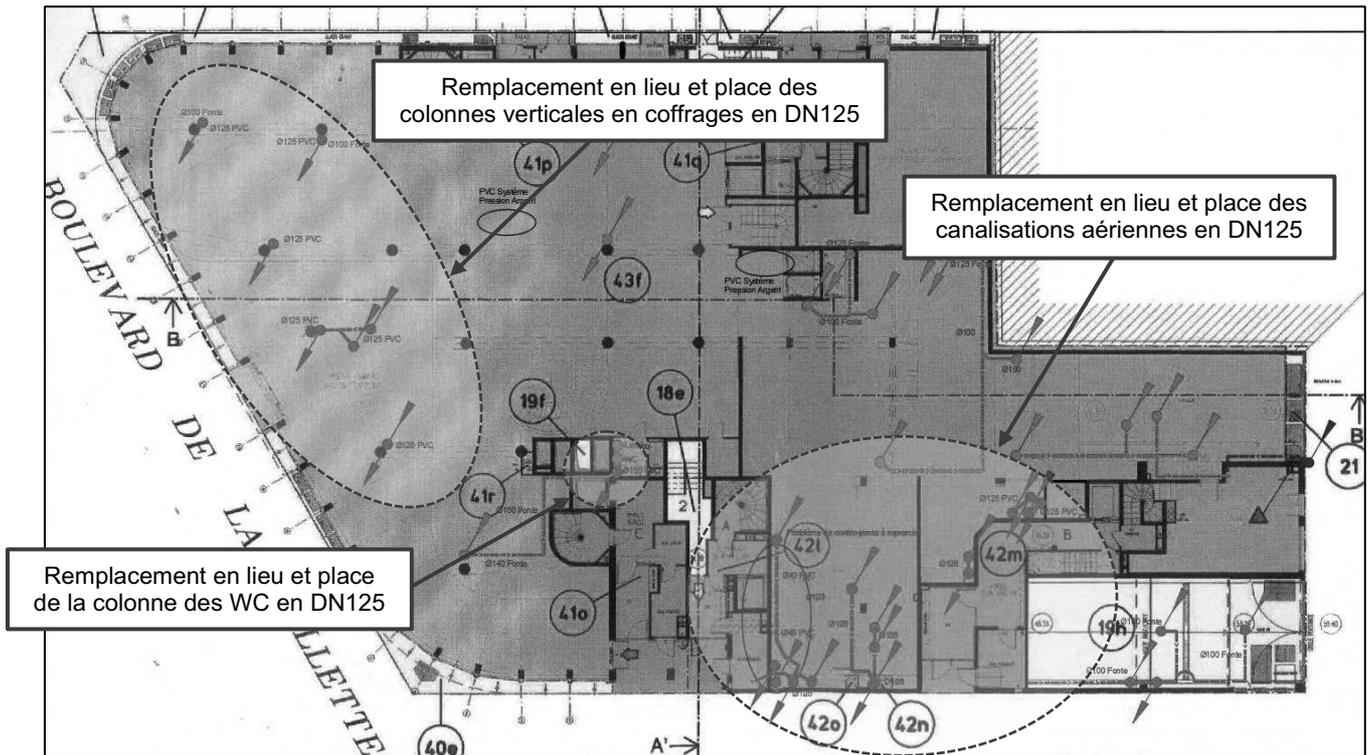
Localisation des travaux au 2^{ème} Sous-Sol



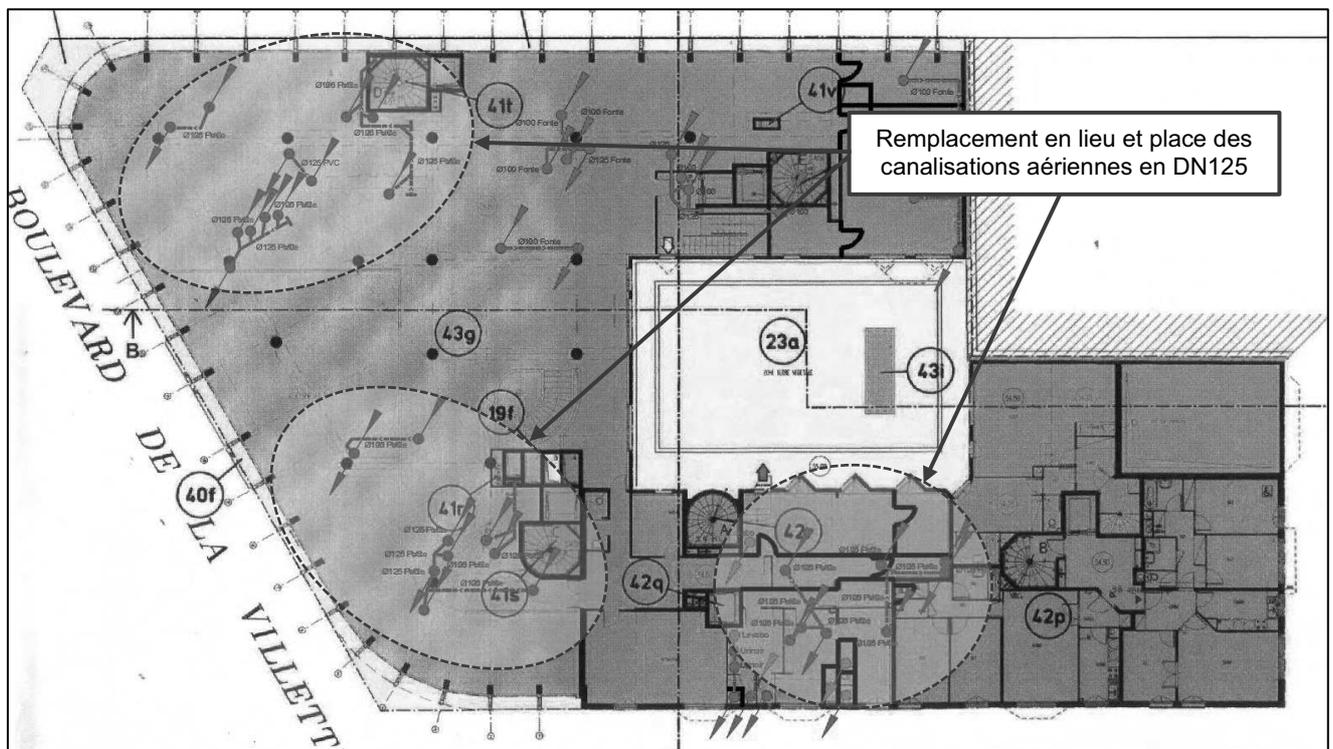
Localisation des travaux au 1^{er} Sous-Sol



Localisation des travaux au Rez-de-Chaussée



Localisation des travaux au 1^{er} Etage



2.2 Travaux préparatoires

L'Entrepreneur devra organiser son chantier de façon à respecter les délais fixés dans son planning. Il sera responsable du choix du mode de réalisation des ouvrages, dans le cadre fixé par la présente note technique des travaux.

L'approbation par le Maître d'Œuvre des installations de chantiers, des matériaux, du matériel, des procédés d'exécution, laissera subsister l'entière responsabilité de l'Entrepreneur, tant en ce qui concerne l'exécution des travaux qu'au regard des accidents ou dommages qui pourraient survenir en cours de chantier.

L'Entrepreneur devra veiller à n'apporter qu'un minimum de gêne à la circulation et aux résidents lors de la réalisation des ouvrages.

2.2.1 Installations de chantier – Raccordements divers – Repli

Conformément au plan remis par l'Entrepreneur, et visé par le Maître d'Œuvre, l'Entrepreneur réalisera ses installations de chantier sur le domaine privé ou public, aux emplacements indiqués et dans les limites fixées par le Maître d'Œuvre. L'Entrepreneur supportera les frais d'entretien et de remise en état des installations de chantier.

Il devra soumettre à l'approbation du Maître d'Œuvre le plan des installations de chantier et le type de barrières entourant celles-ci dans un délai de deux semaines à compter de l'ordre de service du marché.

Les frais de branchements, d'aménagements et de fonctionnement des réseaux divers afin de maintenir les ouvrages en service devront être pris en compte par l'Entreprise. En aucun cas, l'écoulement ne doit être interrompu.

L'entrepreneur aura à sa charge l'installation d'un sous-compteur d'eau et d'électricité s'il le juge nécessaire. Un relevé contradictoire sera établi au début et à la fin des travaux.

Le démontage des installations de chantier comprendra outre le démontage du matériel, le nettoyage soigné des emprises du chantier.

2.2.2 Études d'exécution

Les études d'exécution de tous les ouvrages de VRD et de génie civil ainsi que les plans relatifs :

- ✓ Au calage altimétrique des ouvrages,
- ✓ Aux détails de raccordement avec les réseaux d'assainissement, réseaux des services concédés existants...,
- ✓ Aux dimensions des ouvrages, sections de canalisation, pente, ...
- ✓ A l'implantation des organes de coupure, barrage, visite etc...,

Devront être communiqués au Maître d'Œuvre pendant la période de préparation. Les rectifications éventuelles devront avoir été faites au plus tard à l'issue de la période de préparation et avoir obtenu le visa du Maître d'œuvre d'exécution pour la mise en fabrication.

2.2.3 Signalisation de chantier

L'Entrepreneur de l'opération devra installer dans les zones concernées, les balises et clôtures de chantier et en assurer la maintenance ; il en est de même pour les protections des tranchées ouvertes.

Les panneaux "**Interdit au public**" devront être apposés de façon visible aux abords du chantier. L'Entrepreneur est réputé responsable de la pénétration d'une ou plusieurs personnes étrangères au chantier dans les limites de celui-ci.

Les usagers ayant obligatoirement libre accès à leur lieu de travail ou de vie pendant la durée des travaux, l'Entrepreneur devra tout particulièrement veiller à l'installation et la maintenance des protections de tranchées ouvertes, et assurer en permanence et en toute sécurité le ou les cheminements piétons nécessaires au déplacement des usagers telles que :

- ✓ Signalisation et mesures de protection des tranchées, sécurité des usagers,
- ✓ Mise à disposition d'ouvriers pour régler la circulation des piétons,
- ✓ Mise en place de dispositifs de déviation,
- ✓ Mise en place de barriérage de hauteur 2 m infranchissables autour de la zone de stockage et de travaux,
- ✓ Mise en œuvre d'un polyane blanc sur le barriérage pour isolement visuel des travaux,
- ✓ Mise en place de barriérage délimitant le cheminement des piétons,
- ✓ Mise en place de passerelles provisoires pour les utilisateurs,

D'autre part, dans les limites fixées par les règlements en vigueur, l'Entrepreneur prendra toutes les mesures utiles pour assurer le maintien convenable de la circulation générale (signalisation du chantier, itinéraires de déviation et des zones de circulation restreinte)

L'Entrepreneur devra prendre ses dispositions pour qu'aucune restriction ne soit apportée à la circulation des véhicules et des piétons, à l'exception des barrages éventuels pris en accord avec la Police et le Maître d'Ouvrage.

L'Entrepreneur se prémunira des arrêtés de voirie et stationnement nécessaires à l'exécution de l'opération auprès du Maître d'Ouvrage.

En ce qui concerne les mesures de sécurité que l'Entrepreneur doit prendre pour protéger son chantier contre les accidents de toute nature, il sera fait application de l'article 31.4 du C.C.A.G.

2.2.4 Nettoyage du chantier

Avant le commencement des travaux, l'Entrepreneur procédera au ramassage et à l'évacuation des débris présents sur le site.

Le nettoyage régulier du chantier et de ses abords (ramassage et évacuation des gravats), le nettoyage des voies d'accès sera prévu par l'Entrepreneur, afin de maintenir en permanence ces voies propres, et la circulation des usagers sans danger.

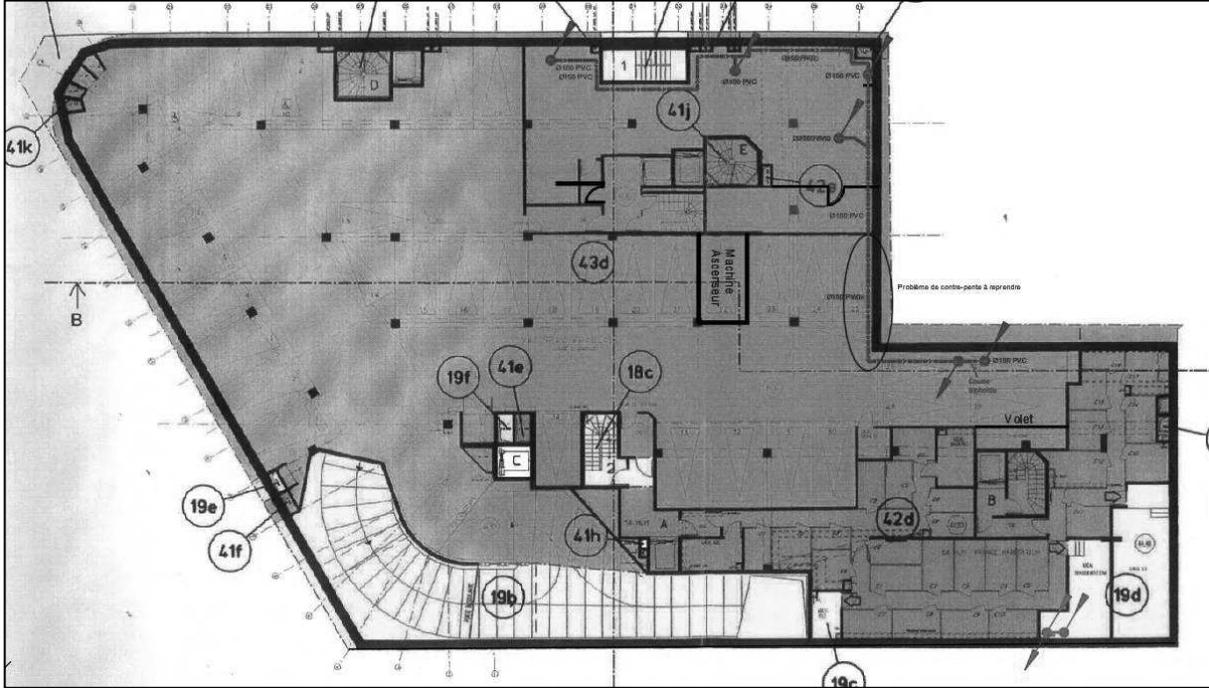
Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'Entrepreneur devra débarrasser le chantier et ses abords de tous les matériaux inutiles, débris, gravats, etc., déposés à l'occasion des travaux.

Le nettoyage général de l'ensemble du chantier sera effectué en fin de chantier et avant les opérations de réception, comprenant la remise à l'identique de ces zones, le ramassage et l'évacuation de tous gravats, le lavage des voies et le passage d'une balayeuse aspiratrice.

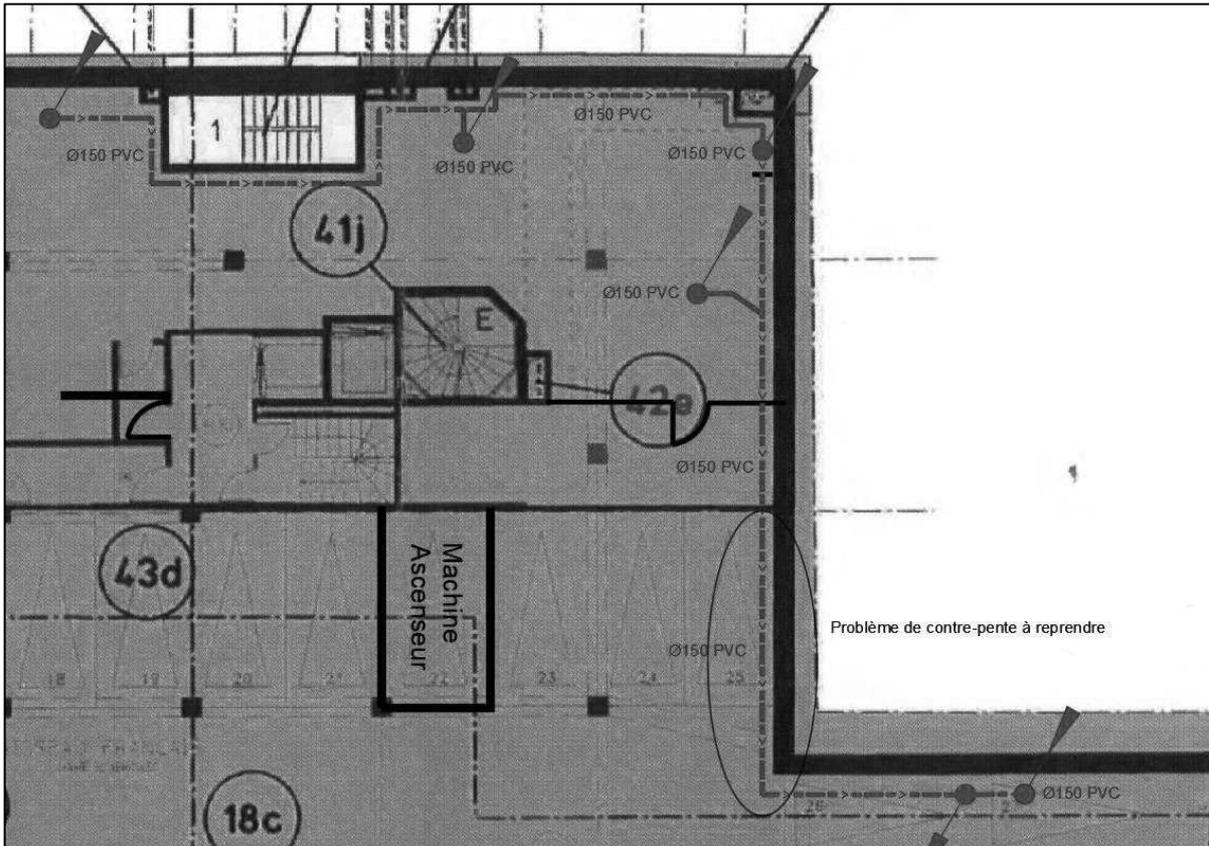
2.3 Travaux de réhabilitation

2.3.1 Réhabilitation des réseaux d'assainissement au 2^{ème} Sous-Sol

Localisation des travaux au 2^{ème} Sous-Sol



Localisation des travaux au 2^{ème} Sous-Sol



Ce poste comprend :

- ✓ L'amenée et le repli de tout le matériel nécessaire,
- ✓ La dépose des anciennes canalisations d'eaux usées et l'obturation si nécessaire des piquages,
- ✓ Le piquetage des branchements,
- ✓ Reprise des colonnes,
- ✓ La vérification des Fe et des pentes,
- ✓ Fourniture et pose de canalisations EU PVC DN150 SN8 en aérien au niveau du fil d'eau d'arrivée des colonnes, y compris raccords depuis les colonnes / conduites existantes, tous accessoires, supportages et carottages des murs nécessaires,
- ✓ Toutes sujétions de réalisations et finitions,

Photo d'un des tronçons ayant un défaut de contre-pente

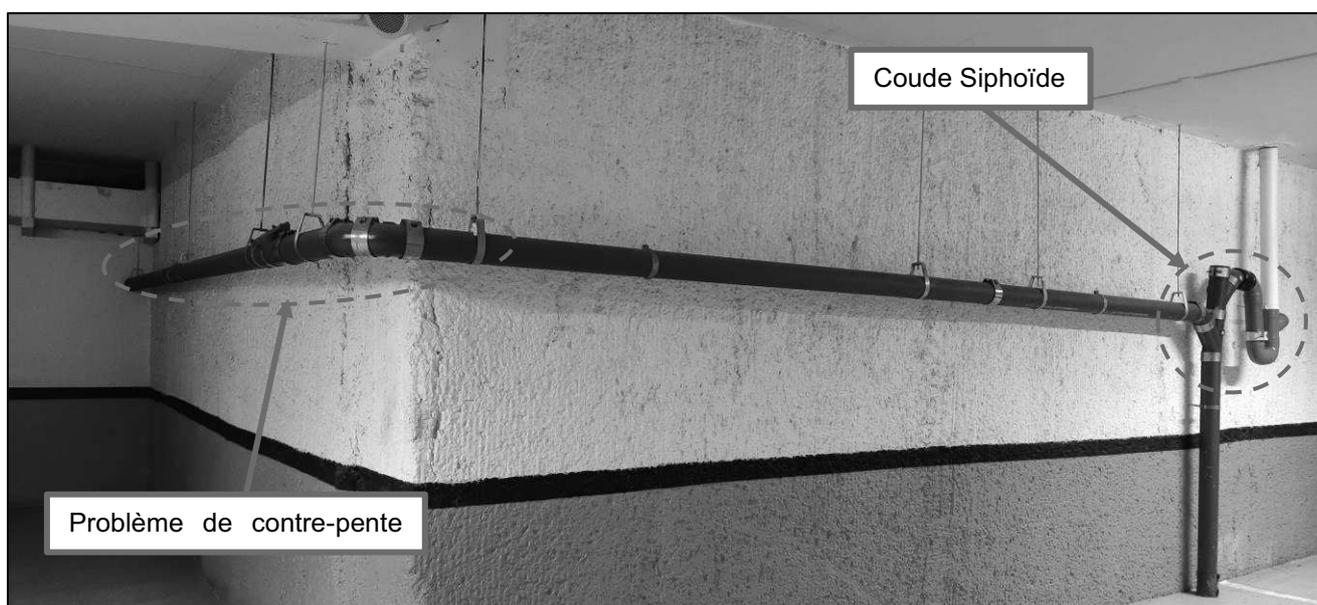


Photo d'un des tronçons dans le local réserve



Photo d'une colonne fuyarde dans le local réserve

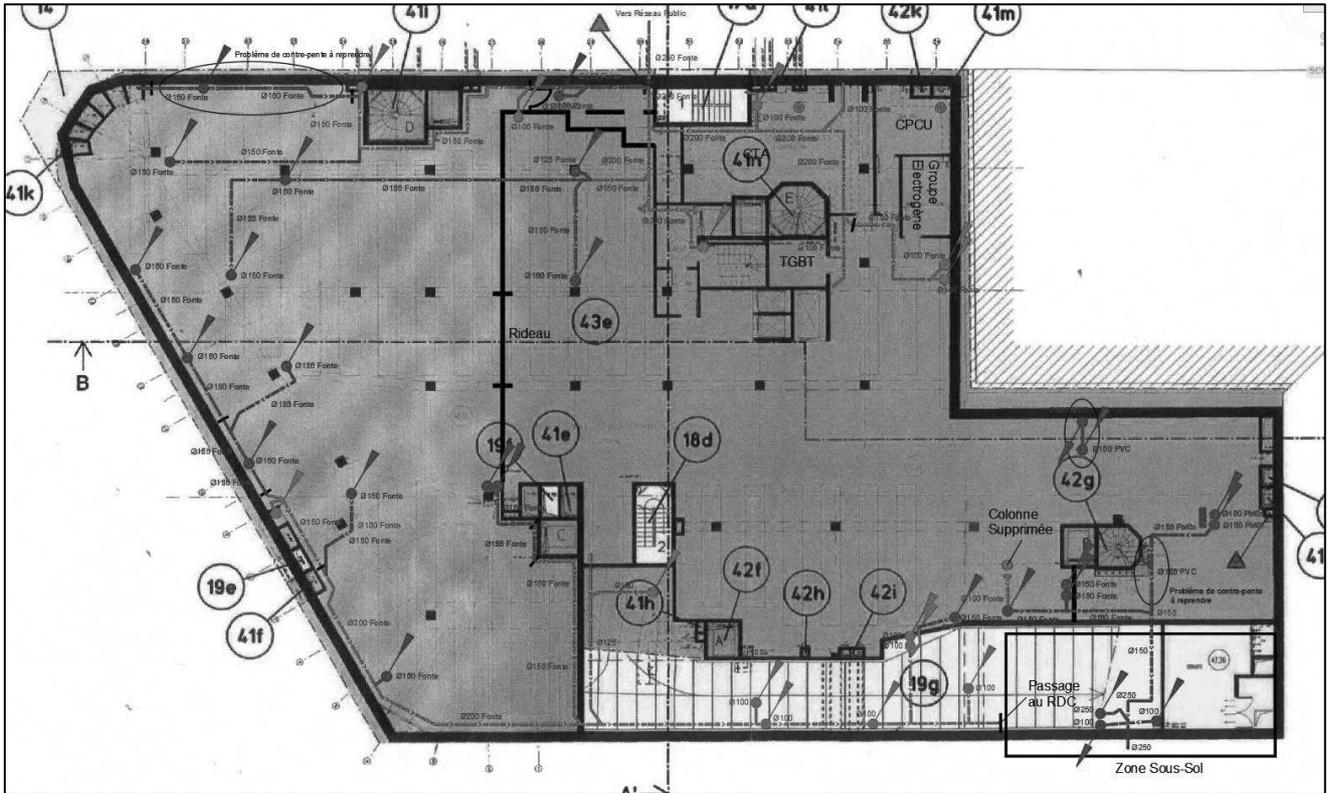


Photo d'un des tronçons dans le local réserve

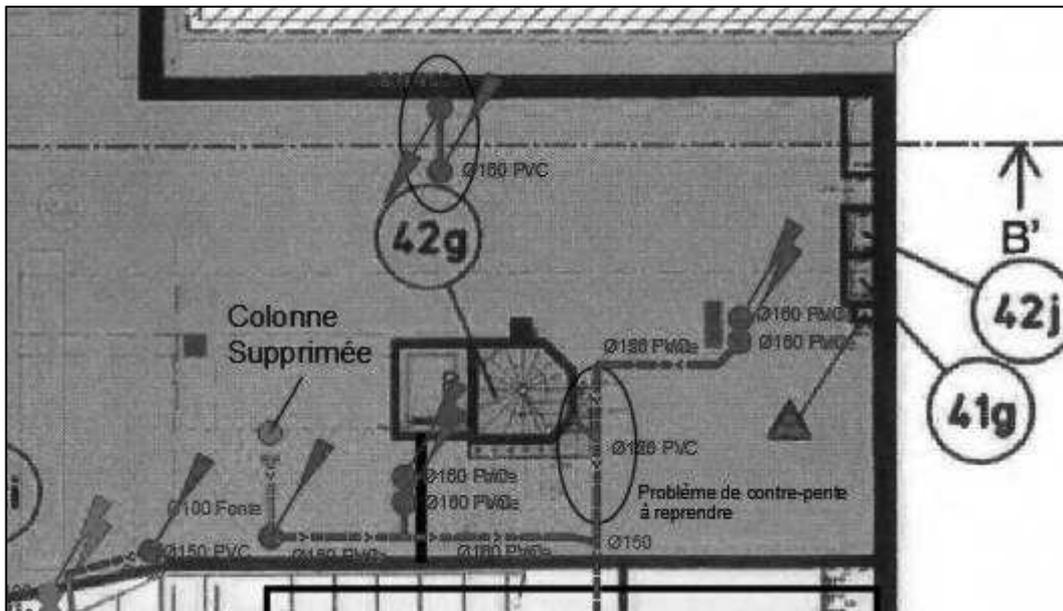


2.3.2 Réhabilitation des réseaux d'assainissement au 1^{er} Sous-Sol

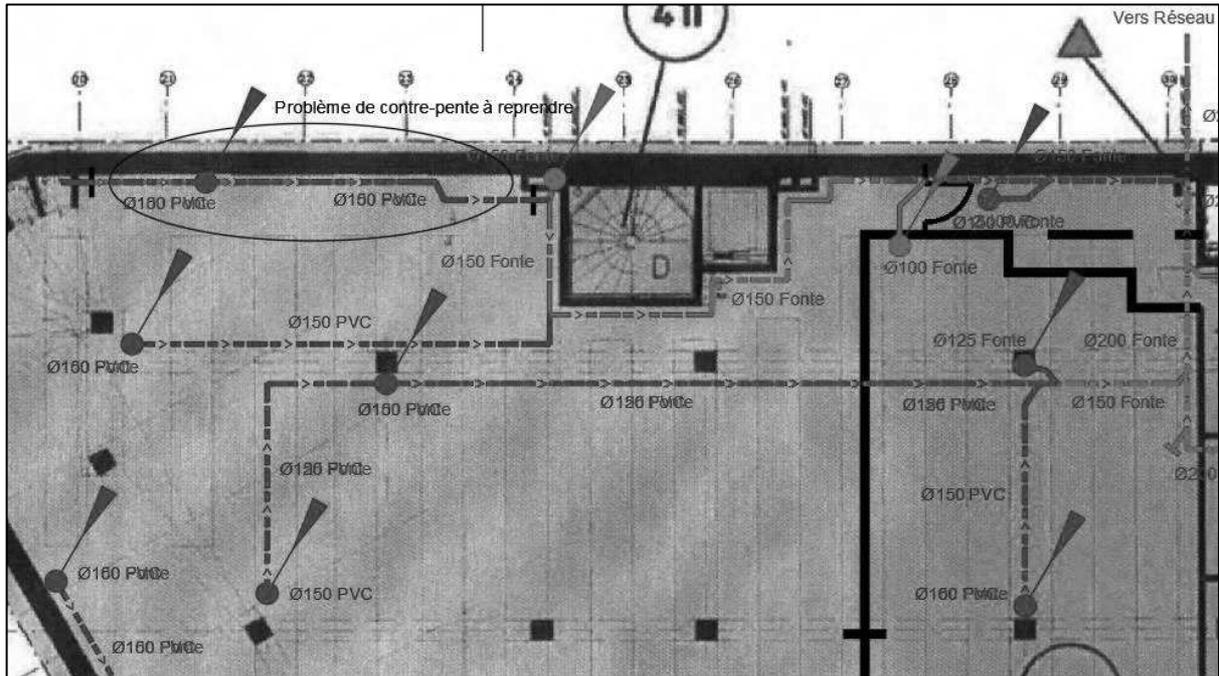
Localisation des travaux au 1^{er} Sous-Sol



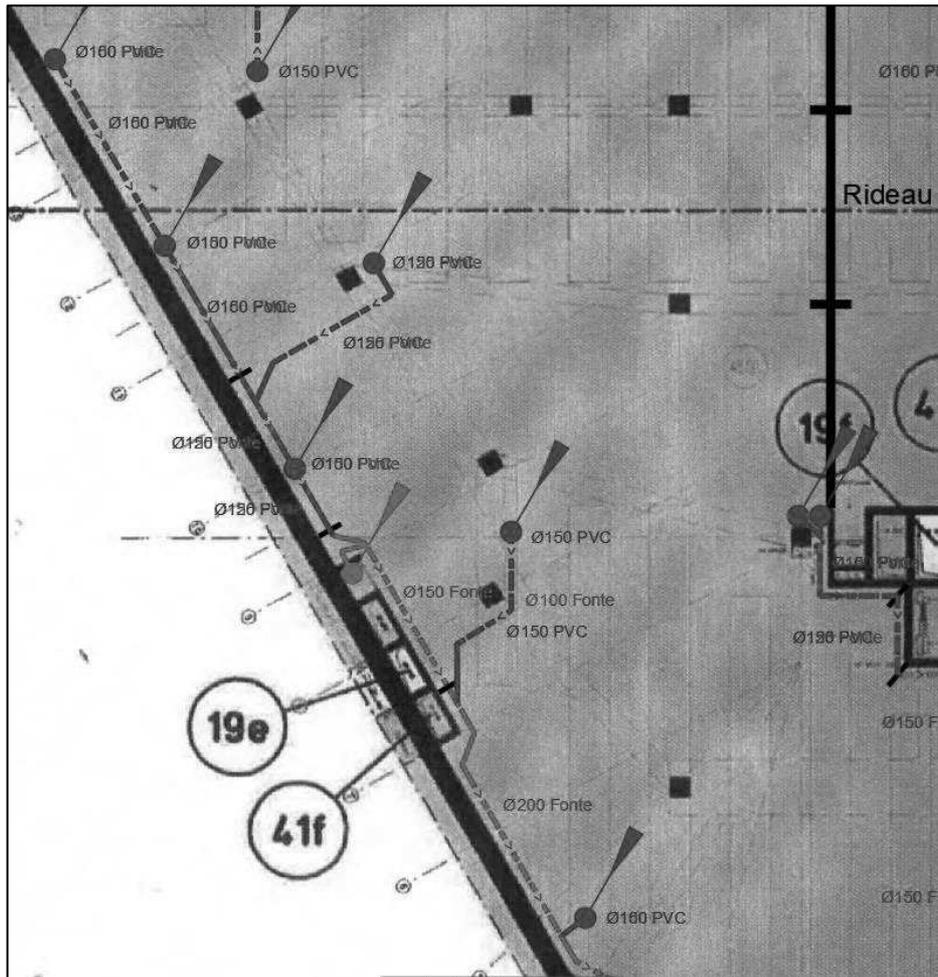
Localisation des travaux au 1^{er} Sous-Sol



Localisation des travaux au 1^{er} Sous-Sol



Localisation des travaux au 1^{er} Sous-Sol



Ce poste comprend :

- ✓ L'amenée et le repli de tout le matériel nécessaire,
- ✓ La dépose des anciennes canalisations d'eaux usées et l'obturation si nécessaire des piquages,
- ✓ Le piquetage des branchements,
- ✓ Reprise des colonnes,
- ✓ La vérification des Fe et des pentes,
- ✓ Fourniture et pose de canalisations Fonte DN150 SN8 en aérien au niveau du fil d'eau d'arrivée des colonnes, y compris raccordements depuis les colonnes / conduites existantes, tous accessoires, supportages et carottages des murs nécessaires,
- ✓ Toutes sujétions de réalisations et finitions,

Photo d'un des tronçons ayant été fuyard



Photo d'un des tronçons ayant un défaut de contre-pente



Photo d'un des tronçons ayant un défaut de contre-pente

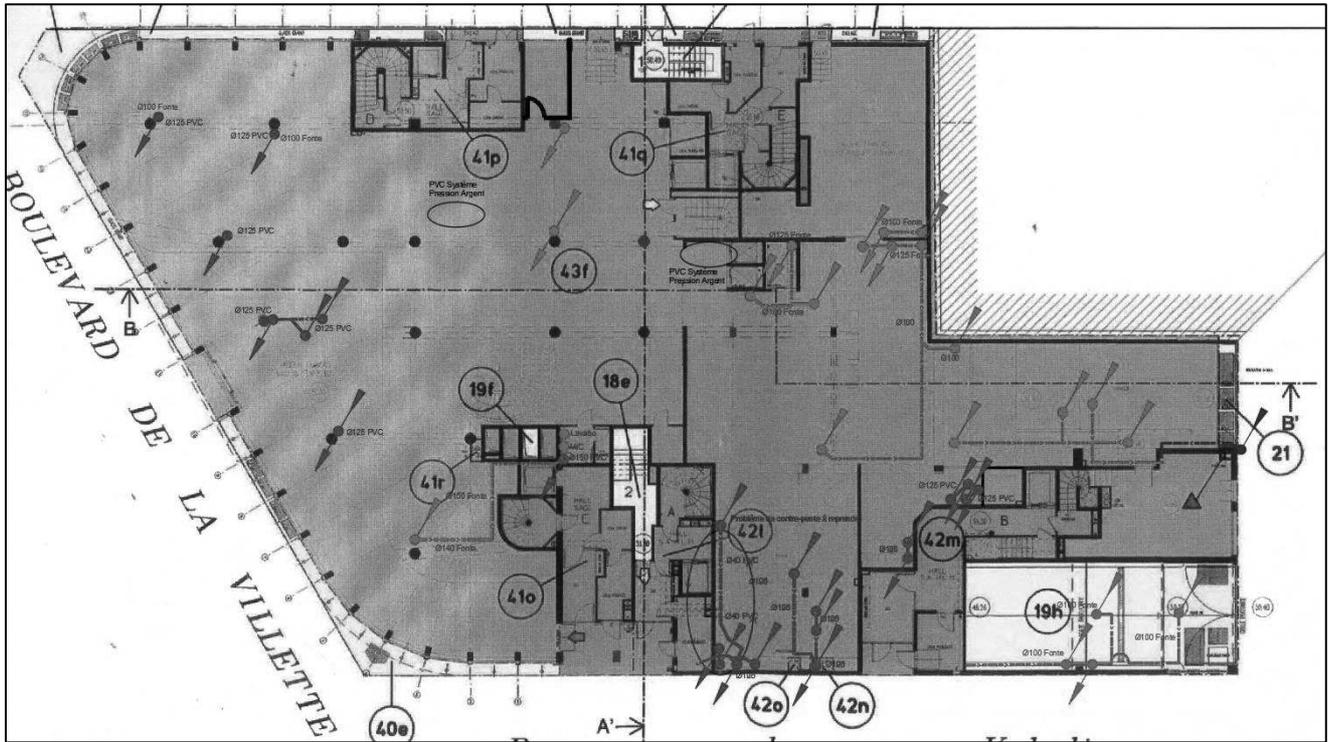


Photo d'une colonne en très mauvais état

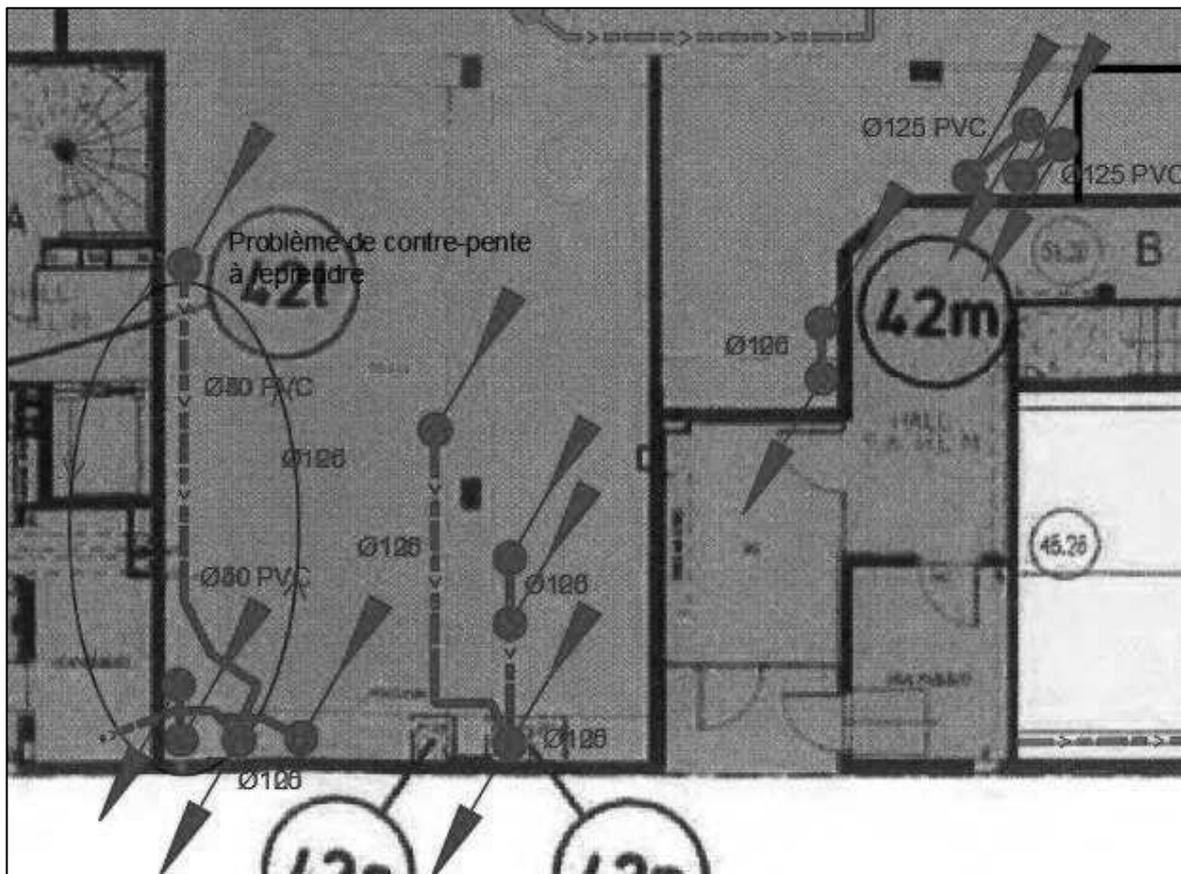


2.3.3 Réhabilitation des réseaux d'assainissement au Rez-de-Chaussée

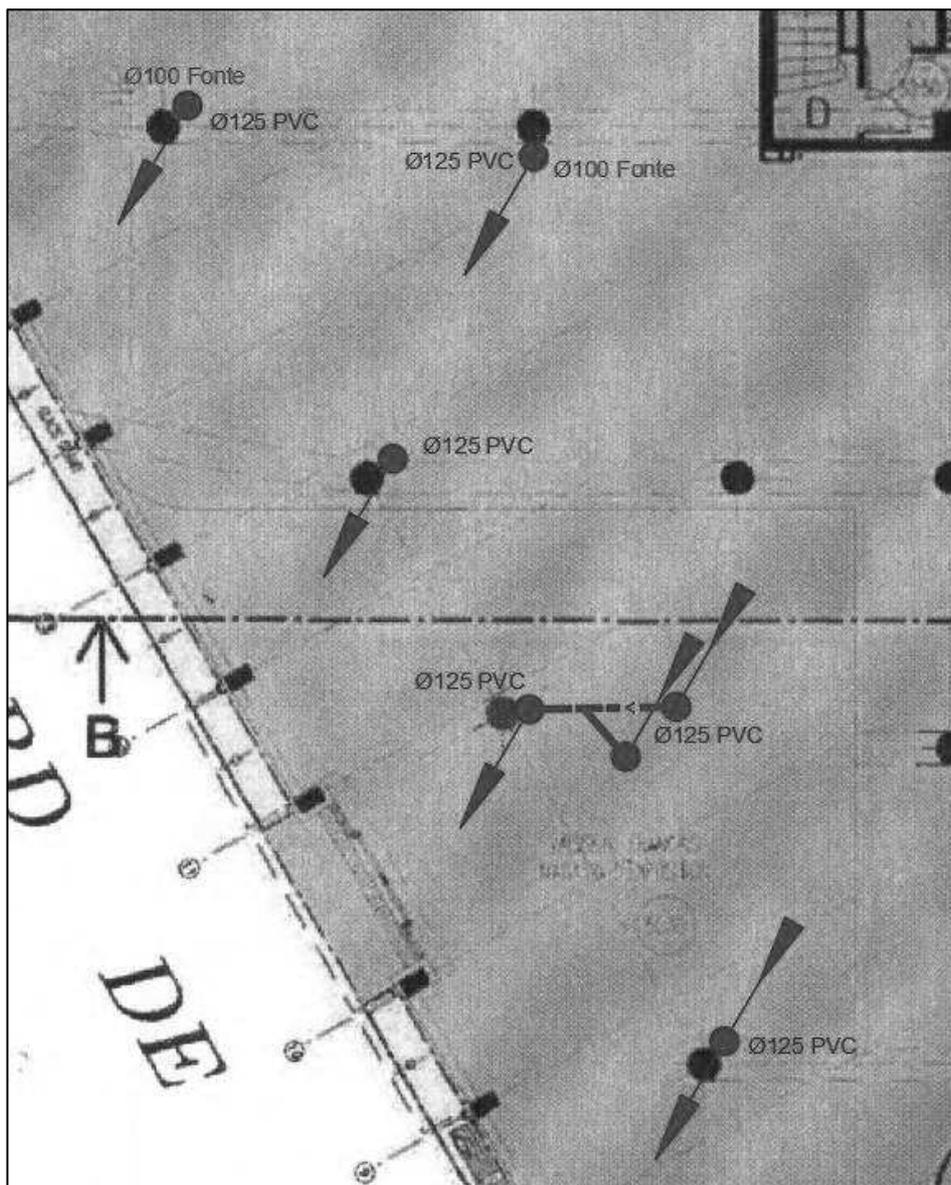
Localisation des travaux au Rez-de-Chaussée



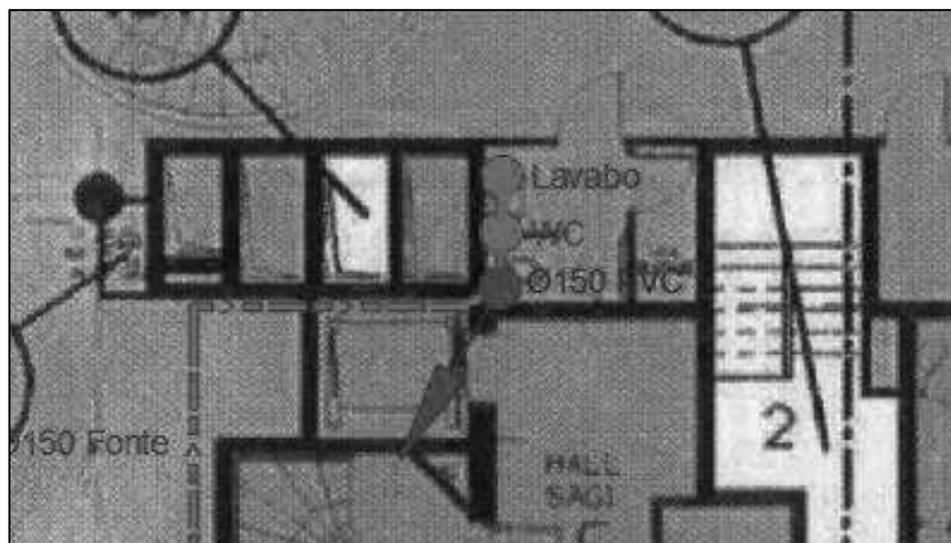
Localisation des travaux au Rez-de-Chaussée



Localisation des travaux au Rez-de-Chaussée



Localisation des travaux au Rez-de-Chaussée



Ce poste comprend :

- ✓ L'amenée et le repli de tout le matériel nécessaire,
- ✓ La dépose des anciennes canalisations d'eaux usées et l'obturation si nécessaire des piquages,
- ✓ Le piquetage des branchements,
- ✓ Reprise des colonnes Fonte,
- ✓ La vérification des Fe et des pentes,
- ✓ Fourniture et pose de canalisations EU PVC DN125 SN8 en aérien horizontal au niveau du fil d'eau d'arrivée des colonnes, y compris raccords depuis les colonnes / conduites existantes, tous accessoires, supportages et carottages des murs ainsi que dépose et remise en place ou changements du faux plafonds si nécessaires,
- ✓ Fourniture et pose de canalisations EU PVC DN125 SN8 en colonne verticale aérienne au niveau du fil d'eau d'arrivée des colonnes, y compris raccords depuis les colonnes / conduites existantes, tous accessoires, supportages et carottages des murs et remise en place des coffrages si nécessaires,
- ✓ Toutes sujétions de réalisations et finitions,

Nota : Au niveau du Rez-de-Chaussée, notamment pour les colonnes dans les coffrages il est important de prévoir une nacelle pour les travaux. De plus, il est possible que les travaux doivent s'effectuer le samedi ou en nocturne. Il est également possible qu'il y ait du remplacement de faux plafond à prévoir

Photo de la colonne dans les WC en très mauvais état



Photo d'un des tronçons ayant un défaut de contre-pente

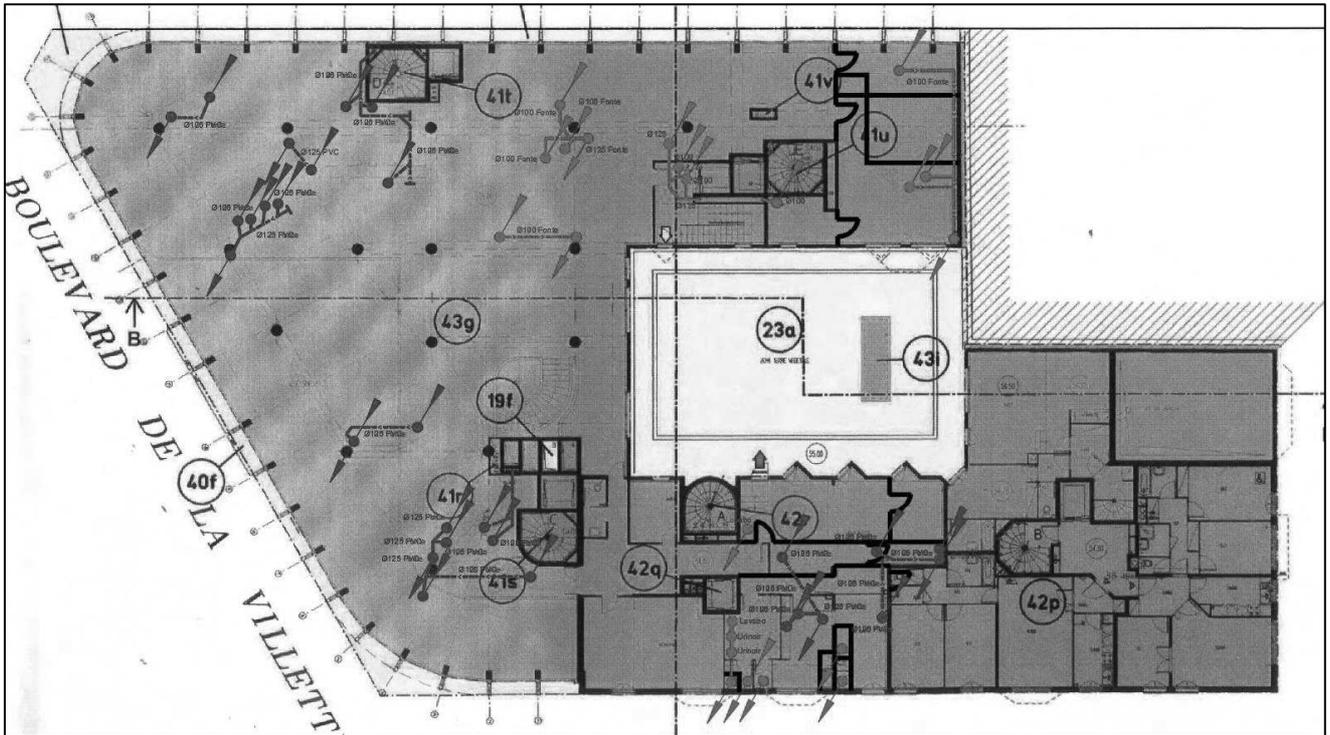


Photo du PVC Ø40 ayant un défaut de contre-pente

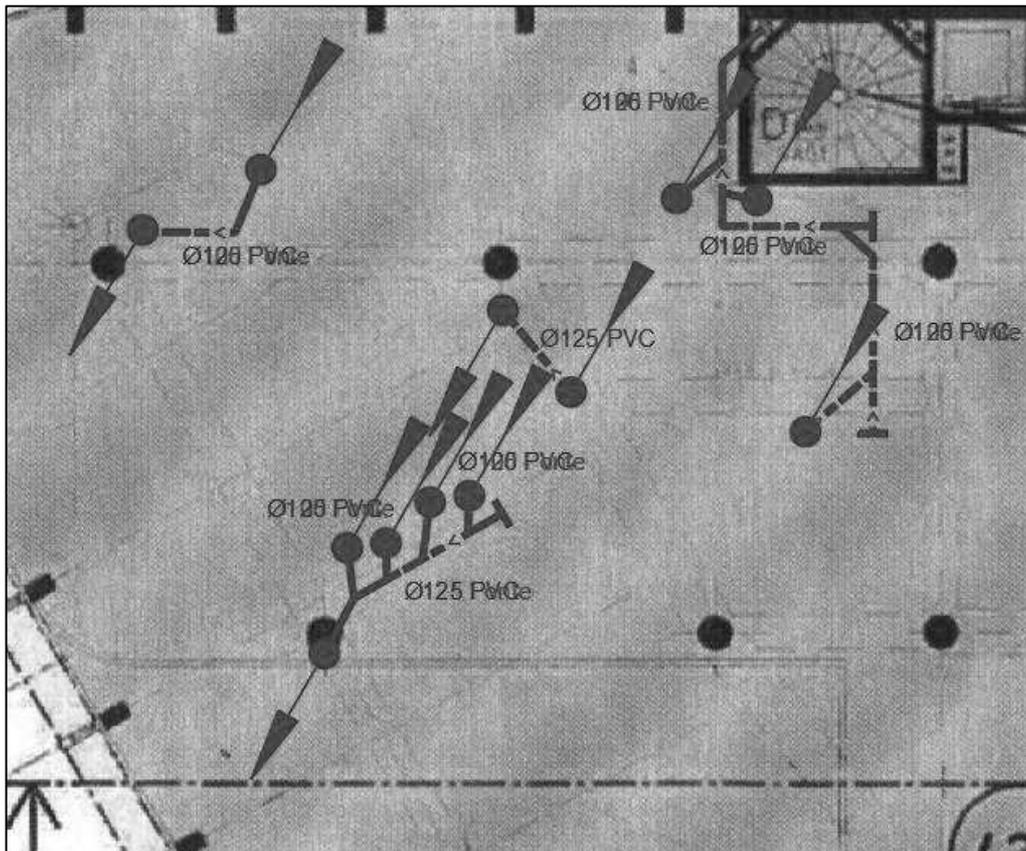


2.3.4 Réhabilitation des réseaux d'assainissement au 1^{er} Etage

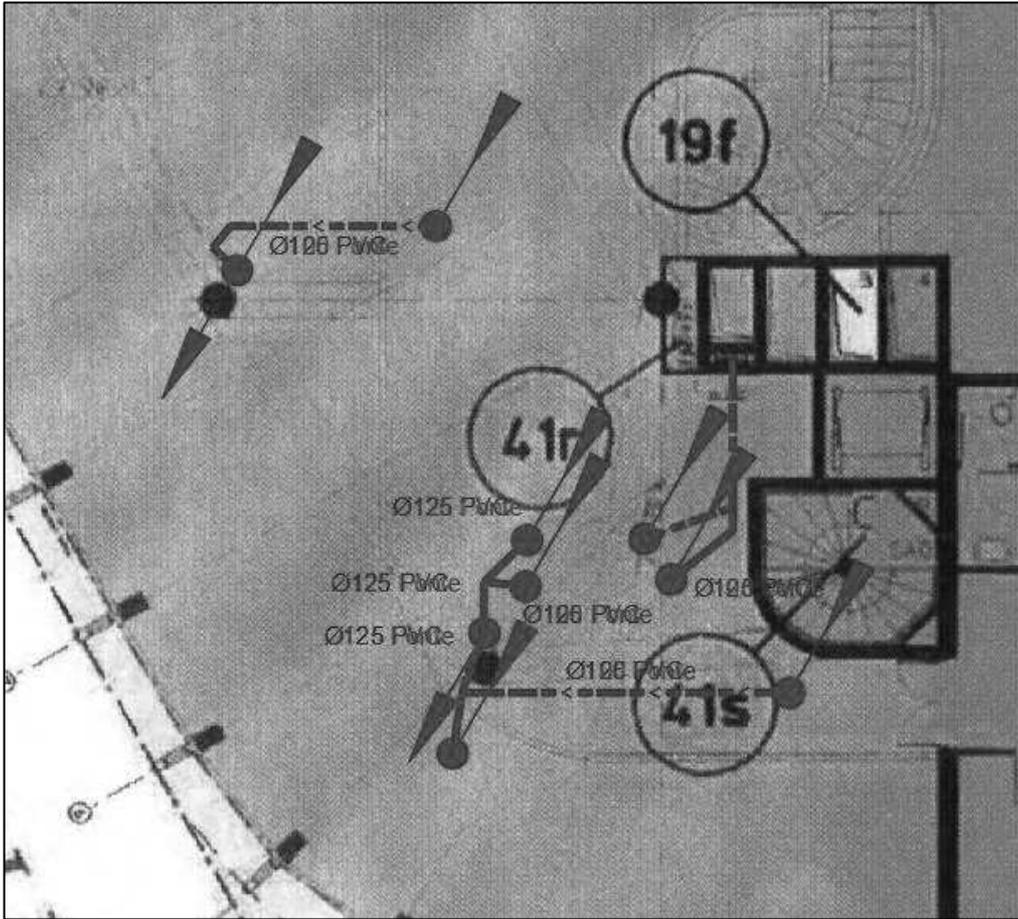
Localisation des travaux au 1^{er} Etage



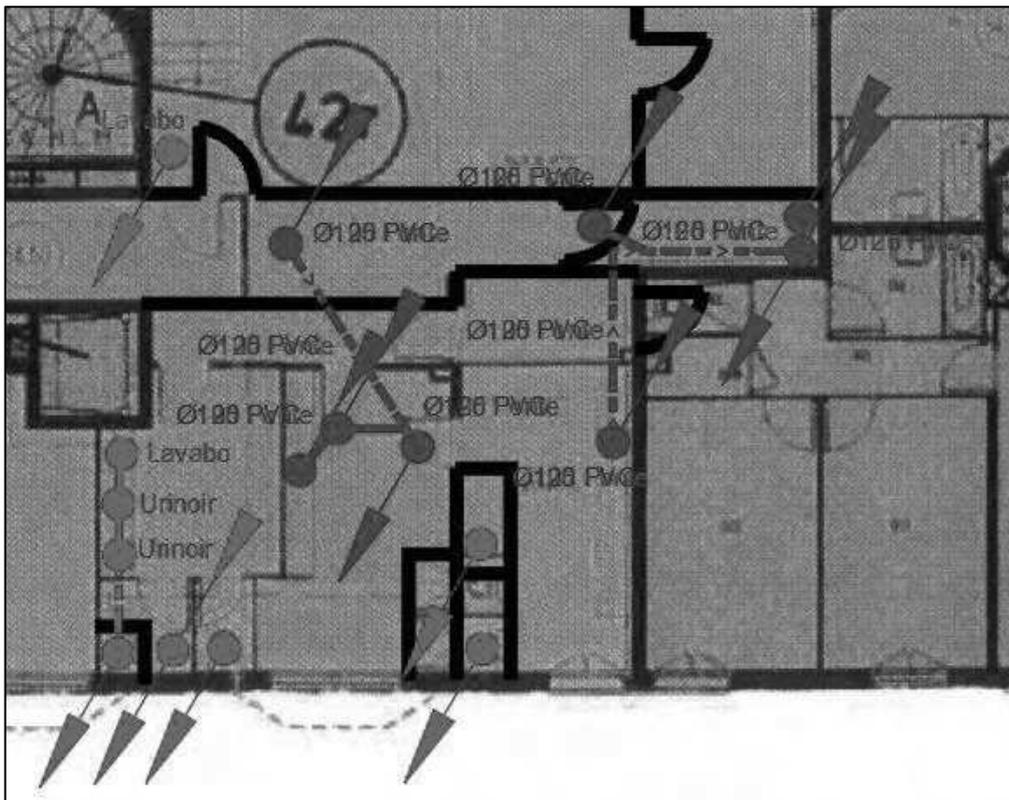
Localisation des travaux au 1^{er} Etage



Localisation des travaux au 1^{er} Etage



Localisation des travaux au 1^{er} Etage



Ce poste comprend :

- ✓ L'amenée et le repli de tout le matériel nécessaire,
- ✓ La dépose des anciennes canalisations d'eaux usées et l'obturation si nécessaire des piquages,
- ✓ Le piquetage des branchements,
- ✓ Reprise des colonnes Fonte,
- ✓ La vérification des Fe et des pentes,
- ✓ Fourniture et pose de canalisations EU PVC DN125 SN8 en aérien horizontal au niveau du fil d'eau d'arrivée des colonnes, y compris raccords depuis les colonnes / conduites existantes, tous accessoires, supportages et carottages des murs ainsi que dépose et remise en place ou changements du faux plafonds si nécessaires,
- ✓ Fourniture et pose de canalisations EU PVC DN125 SN8 en colonne verticale aérienne au niveau du fil d'eau d'arrivée des colonnes, y compris raccords depuis les colonnes / conduites existantes, tous accessoires, supportages et carottages des murs et remise en place des coffrages si nécessaires,
- ✓ Toutes sujétions de réalisations et finitions,

Photo des tronçons avant leurs chutes dans les colonnes



— — — —

Eaux Usées Projet

Nota : Prévoir des Té de visites au-dessus des nouvelles canalisations PVC avant qu'elles ne chutent dans les colonnes en coffrages pour pouvoir effectuer un curage si nécessaire.

Photo d'une colonne avec un obturateur en guise de réparation



Photo de colonnes fuyardes



Photo de tronçons fuyards avec réparation de fortune



Photo de tronçons fuyards avec réparation de fortune



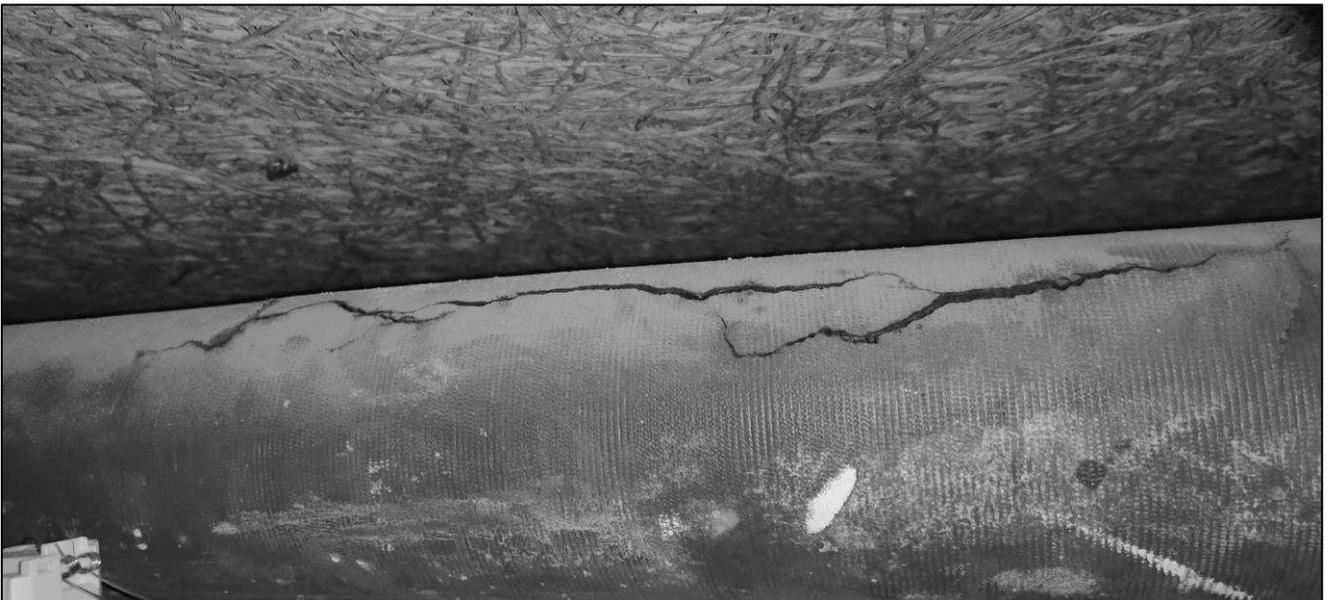
Photos de colonnes fuyardes (à gauche dans le couloir près des vestiaires et à droite dans le local syndical)



Photo d'un tronçon fissuré dans les vestiaires hommes



Photo d'un tronçon fissuré dans les vestiaires hommes



Ce poste comprend :

- ✓ L'amenée et le repli de tout le matériel nécessaire,
- ✓ La dépose des anciennes canalisations d'eaux usées et l'obturation si nécessaire des piquages,
- ✓ Le piquetage des branchements,
- ✓ Reprise des colonnes Fonte,
- ✓ La vérification des Fe et des pentes,
- ✓ Fourniture et pose de canalisations EU PVC DN150 à 250 SN8 en aérien horizontal au niveau du fil d'eau d'arrivée des colonnes, y compris raccords depuis les colonnes / conduites existantes, tous accessoires, supportages et carottages des murs nécessaires,
- ✓ Fourniture et pose de canalisations EU PVC DN125 SN8 en aérien horizontal au niveau du fil d'eau d'arrivée des colonnes, y compris raccords depuis les colonnes / conduites existantes, tous accessoires, supportages et carottages des murs nécessaires,
- ✓ Toutes sujétions de réalisations et finitions,

Photo de l'exutoire DN250 Fonte dans le local EAU et son état



Photo de l'exutoire DN250 Fonte dans le local EAU et son état

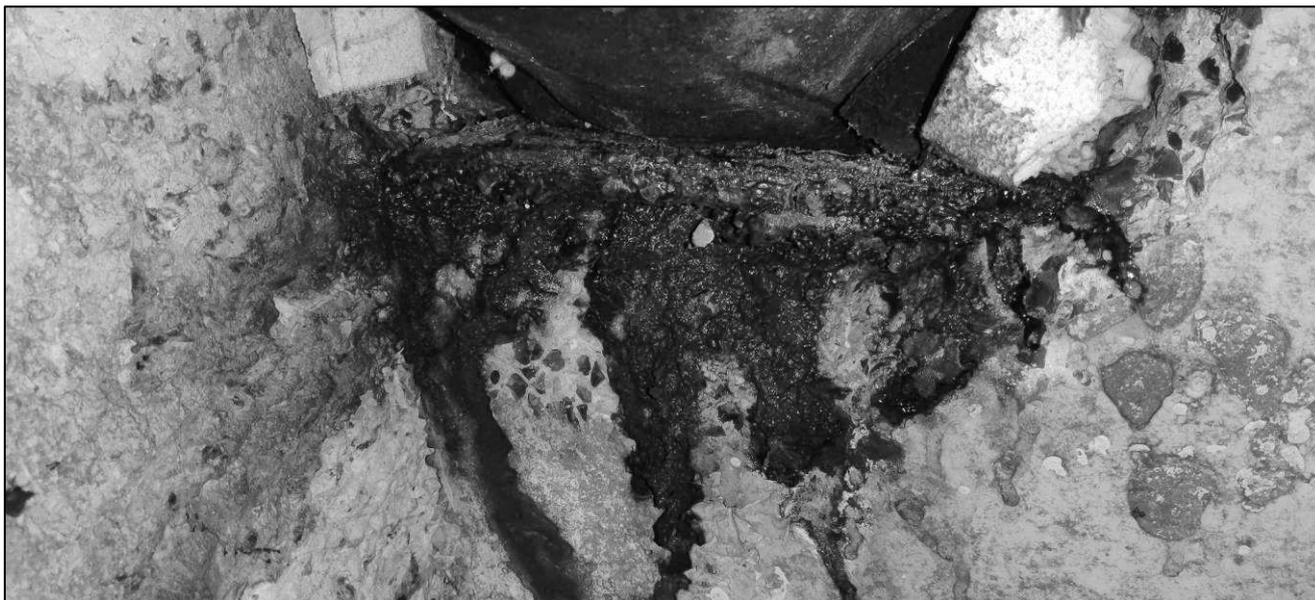


Photo de l'exutoire DN250 Fonte dans le local EAU et son état



Photo du reste des tronçons corrodés dans le local EAU



Nota : L'accessibilité à cette zone est limitée et se trouve en haut d'une échelle dans le Local EAU. De plus, il faudra veiller à une reprise soignée de l'étanchéité au niveau des entrées et sorties des fontes dans les dalles au vu de leur état d'après les photos.

2.4 Essais de pré-réception

2.4.1 Inspections télévisées

Le contrôle consiste en une inspection visuelle et/ou télévisuelle de l'ensemble des réseaux neufs dans le but de vérifier les caractéristiques des éléments telles que le diamètre ou la cote, le matériau, la conformité aux normes d'assemblage du fabricant. L'inspection doit aussi permettre de localiser d'éventuelles anomalies.

Les réseaux doivent être entièrement nettoyés (collecteurs et branchements compris), par hydrocurage, avant inspection télévisuelle. L'inspection s'effectue après déversement d'eau dans le regard amont.

L'inspection doit s'effectuer de l'aval vers l'amont, ceci afin de mieux visualiser les culottes de branchement.

Pour les canalisations principales ou de branchement, les anomalies décelées doivent être photographiées et repérées en coordonnées linéaires et horaires (si possible pour les canalisations de branchement).

Pour les ouvrages faisant l'objet d'une inspection visuelle directe, les anomalies décelées doivent être photographiées et repérées en altitude par rapport au radier. Les anomalies sont répertoriées par les intitulés listés dans la fiche de non-conformité.

Le résultat de l'inspection visuelle est réputé positif lorsque aucune anomalie n'a été décelée.

Lorsque le résultat de l'inspection visuelle ou télévisuelle s'avère négatif, il doit faire l'objet d'une fiche de non-conformité.

Dans ce cas, l'Entrepreneur devra remettre en conformité la totalité ou la partie de l'ouvrage défectueux, et informer le Maître d'Œuvre afin que celui-ci puisse, à la charge de l'Entrepreneur, faire réaliser de nouvelles inspections.

2.4.2 Essais d'étanchéité

Un procès-verbal sera délivré à l'issue de chaque test d'étanchéité réalisé, visé par l'Entrepreneur.

En cas d'essais défectueux, l'Entrepreneur devra reprendre à ses frais la totalité ou la partie du tronçon concerné.

Les Essais d'étanchéité à l'air seront réalisés dans les conditions décrites par la norme NF EN 1610, à condition que :

- ✓ Tout le linéaire des canalisations et des branchements soit contrôlé.
- ✓ Tous les regards soient contrôlés à l'eau en l'état actuel des techniques.

Les textes officiels et des renseignements techniques détaillés concernant les tests d'étanchéité sont réputés connus par l'Entreprise.

Les procès-verbaux devront contenir des références précises sur le matériel employé et les mesures effectuées. Un plan annexé au PV précisera les repères du tronçon testé, compris regards et branchements, les caractéristiques dimensionnelles.

Lorsque le résultat de l'essai s'avère négatif, il doit faire l'objet d'une fiche de non-conformité.

Dans ce cas, l'Entrepreneur devra remettre en conformité la totalité ou la partie de l'ouvrage défectueux par tous moyens appropriés en l'état actuel des techniques (corrélacion acoustique et/ ou gaz traçant), et informer le Maître d'œuvre afin que celui-ci puisse, à charge de l'entreprise, faire réaliser de nouveaux essais.

2.5 Dossier de récolement

L'Entrepreneur établira et remettra au Maître d'œuvre 3 tirages papier en couleur ainsi que 3 exemplaires sur support informatique au format DWG, des plans de récolement.

L'entreprise devra, au plus tard à la réception du chantier, fournir impérativement au Maître d'Œuvre tous les plans où les travaux ont eu lieu et fiches techniques des produits et matériels utilisés.

Les plans seront réalisés sur un support informatisé et établis à partir des plans existants spécifiant la localisation des anomalies.

3 DISPOSITIONS GENERALES

3.1 Administratif

L'Entrepreneur a la charge de procéder aux déclarations légales et réglementaires d'ouverture de chantier auprès des administrations intéressées (services publics et assurances).

Dans le cas de sous-traitance, l'Entrepreneur transmettra ses demandes d'agrément pour validation préalable suivant le formulaire DC4.

Document(s) à fournir :

- ✓ Déclaration d'ouverture de chantier
- ✓ PdP/PPSPS
- ✓ DC4

3.2 Documents d'EXE

Avant toute exécution des travaux, l'Entrepreneur devra soumettre à la MOE pour VISA ses documents d'EXE

Document(s) à fournir :

- ✓ Fiches techniques des fournitures et des matériaux qui seront mis en œuvre
- ✓ Plan d'installation de chantier (et raccords associés) et de la zone de stockage
- ✓ Planning des travaux
- ✓ Notes de calculs

3.3 Demandes d'Autorisations

En cas d'occupation de la voie publique, l'entrepreneur devra obligatoirement effectuer les démarches relatives à l'autorisation d'occupation de la voie publique.

Document(s) à fournir :

- ✓ POVP
- ✓ Planning des travaux

3.4 Planning prévisionnel

L'Entrepreneur proposera son planning optimisé pour les travaux à réaliser, qui sera contractuel.

Les délais de travaux à prendre en compte sont les suivants :

- ✓ Préparation du chantier + travaux : **8 semaines**
- ✓ AOR : **1 semaine**

3.5 Réception

La réception ne sera prononcée que si les travaux exécutés ont donné satisfaction.

L'initiative de la réception appartient aux entrepreneurs qui feront savoir au Maître d'œuvre la date à laquelle ils estiment la complète exécution des travaux.

A la date retenue, le Maître d'œuvre et les entrepreneurs procéderont aux opérations et essais préalables à la réception qui feront l'objet d'un procès-verbal.

Si les épreuves prévues au marché ont été effectuées et sont concluantes, si les travaux et prestations prévus au marché ont été conformément exécutés et les installations de chantier repliées, la réception des travaux, sur proposition du Maître d'œuvre pourra définitivement être prononcée par le Maître d'ouvrage.

Il est formellement stipulé que la totalité du prix de l'offre sera payée à l'entreprise seulement si les travaux tels que présentés aux pièces écrites de la soumission sont achevés et réceptionnés.

3.6 Garanties

Durant l'année de garantie de parfait achèvement, le Maître d'œuvre se réserve le droit de procéder à toute nouvelle constatation qu'il jugerait opportun et de poursuivre de nouvelles séries d'essais après en avoir avisé l'entrepreneur.

L'entrepreneur demeurera responsable des nouveaux ouvrages jusqu'à l'expiration du délai de garantie. Cette responsabilité entraînera la remise en état ou le remplacement de toutes parties ou de tous matériaux reconnus défectueux, soit par vice de construction, soit par défaut de pose.

Le délai de garantie de parfait achèvement pourra être prolongé dans le cas où le titulaire du marché ne remettrait pas en état ou ne remplacerait pas toutes les parties ou matériaux reconnues défectueuses.

4 CLAUSES ET CONDITIONS GENERALES

En tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions ci-dessus, l'Entrepreneur sera soumis aux dispositions du Cahier des Clauses Techniques Générales.

Lu et accepté (cachet et signature de l'entrepreneur)

L'Entrepreneur,

Fait à :

Le



TECHNIC PRO

PLOMBERIE - COUVERTURE - ASSAINISSEMENT

CLICHY, LE 02/02/2024

B3E – INGÉNIEURS CONSEILS
2 Rue Salvador Allende
92000 NANTERRE

**IMMEUBLE : 220 BOULEVARD DE LA VILLETTE
75019 PARIS**

REPRÉSENTÉ PAR B3E – INGÉNIEURS CONSEILS
2 Rue Salvador Allende
92000 NANTERRE

DEVIS N° 2024-02-0214

**TRAVAUX RELATIFS A LA REHABILITATION DES D'ASSAINISSEMENT DES RESEAUX EU/
EP**

RÉPONSE À VOTRE DEMANDE DE DEVIS RÉF. MAIL



68 Rue Villeneuve - 92110 CLICHY
Tél : 01 55 51 15 15 - e-mail : plomberie@technicpro.fr
SARL au capital de 16 000€ - SIRET 531 765 113 00034 - Code APE 4322A
N° TVA Intracommunautaire FR8 0531 765 113

Adresse des Travaux

220 Boulevard de la Villette

75019 PARIS

Nos Références : TEP / CBA / KGO

Descriptif	Unité	Quantité	PUHT	Montant HT
01 - Logistique et installation de chantier				
Installation et préparation de chantier	Ens	1,00	5 135,00	5 135,00
Études d'exécution	Ens	1,00	2 000,00	2 000,00
Signalisation du chantier	Ens	1,00	1 200,00	1 200,00
Mise à disposition d'une gazelle pour le travail en hauteur	Ens	1,00	3 300,00	3 300,00
Nettoyage du chantier	Ens	1,00	2 400,00	2 400,00
TOTAL 01 - Logistique et installation de chantier				14 035,00 €
02 - Travaux au 2ème Sous-Sol				
Dépose des collecteurs	ML	55,00	90,00	4 950,00
Fourniture et pose de canalisations PVC DN150 SN8 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carotages des murs nécessaires	ML	55,00	310,00	17 050,00
TOTAL 02 - Travaux au 2ème Sous-Sol				22 000,00 €
03 - Travaux au 1er Sous-Sol				
Dépose des collecteurs	ML	132,00	100,00	13 200,00
Fourniture et pose de canalisations PVC DN150 SN8 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carotages des murs nécessaires	ML	132,00	310,00	40 920,00
TOTAL 03 - Travaux au 1er Sous-Sol				54 120,00 €
04 - Travaux au Rez-de-chaussée				
Dépose des collecteurs horizontaux	ML	28,00	100,00	2 800,00
Dépose des colonnes verticales en coffrages y compris dépose des coffrages.	ML	24,00	215,00	5 160,00
Dépose des collecteurs verticaux	ML	18,00	215,00	3 870,00
Fourniture et pose de canalisations PVC DN125 SN8 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carotages des murs ainsi que dépose et remise en place ou changements du faux plafonds si nécessaires	ML	20,00	310,00	6 200,00
Fourniture et pose de colonnes canalisations PVC DN125 SN8 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carotages des murs et remise en place des coffrages si nécessaires	ML	24,00	365,00	8 760,00
Fourniture et pose de colonnes canalisations PVC DN125 SN8 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carotages des murs si nécessaires	ML	18,00	310,00	5 580,00
Fourniture et pose de canalisations PVC DN50 SN8 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carotages des murs nécessaires en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/	ML	8,00	250,00	2 000,00

Adresse des Travaux

220 Boulevard de la Villette

75019 PARIS

**Nos Références : TEP / CBA / KGO**

Descriptif	Unité	Quantité	PUHT	Montant HT
conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires				
TOTAL 04 - Travaux au Rez-de-chaussée				34 370,00 €

05 - Travaux au 1er étage

Dépose des collecteurs horizontaux	ML	63,00	110,00	6 930,00
Dépose des colonnes verticales	ML	10,00	110,00	1 100,00
Fourniture et pose de canalisations PVC DN125 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires	ML	63,00	310,00	19 530,00
Fourniture et pose de colonnes canalisations PVC DN125 SN8 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires ainsi que dépose et remise en place ou changements du faux plafonds si nécessaire	ML	10,00	365,00	3 650,00
Reprise des faux-plafonds si nécessaire - R+1, Les travaux projetés comprennent la pose de canalisation en faux plafond au niveau du 1er étage. Dans le cas où les faux-plafonds ne pourront pas être reposés à l'identique après la mise en place des canalisations, ce poste prévoit la dépose et le remplacement de ces derniers. Ce poste comprend : <ul style="list-style-type: none"> la dépose des faux plafonds nécessaires pour la pose des canalisations, la fourniture et la pose du faux plafond y compris ossature et toutes sujétions, les faux plafonds seront de type dalle hydrofuge ; les dalles seront supportées par une ossature métallique. Les joues latérales et de découpes diverses pour toutes les incorporations ou les traversées dans les panneaux seront prises en compte. Les ossatures sont à remplacer en cas de nécessité.	ML	180,00	59,00	10 620,00
TOTAL 05 - Travaux au 1er étage				41 830,00 €

06 - Travaux dans le Local EAU Commun

Dépose des collecteurs	ML	15,00	90,00	1 350,00
Fourniture et pose de canalisations PVC DN150 à DN250 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires	ML	10,00	300,00	3 000,00
Fourniture et pose de canalisations PVC DN125 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires	ML	3,00	365,00	1 095,00
TOTAL 06 - Travaux dans le Local EAU Commun				5 445,00 €

07 - Fin de chantier - documents

2024-02-0214

Adresse des Travaux

220 Boulevard de la Villette

75019 PARIS



Nos Références : TEP / CBA / KGO

Descriptif	Unité	Quantité	PUHT	Montant HT
Rapport des essais et autres tests et analyses	ML	1,00	1 850,00	1 850,00
Dossier de récolement	ML	1,00	1 350,00	1 350,00
TOTAL 07 - Fin de chantier - documents				3 200,00 €

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CONDITIONS DE PAIEMENT : 30% à la commande, Prorata à l'avancement des travaux, Solde à la livraison.

RESERVE DE PROPRIETE : TECHNIC PRO se réserve la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement de la facture.

TVA : le bénéfice du taux de TVA à 10% est conditionné à la fourniture par vos soins d'une attestation de TVA simplifiée.

VALIDITE DE L'OFFRE : 6 mois à date d'émission du présent devis.

"Bon pour accord", date, signature et cachet société	TOTAL HT	175 000,00 €
	TVA 20%	35 000,00 €
	TOTAL TTC	210 000,00 €



TRAVAUX RELATIFS A LA REHABILITATION DES D'ASSAINISSEMENT DES RESEAUX EU/EP

220 BOULEVARD DE LA VILLETTE - 75019 PARIS

- DECOMPOSITION DU PRIX GLOBALE ET FORFAITAIRE - SARL DEEP

Art.	Désignation	U	Quantité	Prix unitaire	TOTAL € H.T
TRANCHE FERME					
1	Logistique et installation de chantier				
1.1	~ Installation et préparation de chantier	Ft	1,00	3 330 €	3 330 €
1.2	~ Études d'exécution	Ft	1,00	1 720 €	1 720 €
1.3	~ Signalisation du chantier	Ft	1,00	780 €	780 €
1.4	~ Mise à disposition d'une gazelle pour le travail en hauteur	Ft	1,00	3 000 €	3 000 €
1.5	~ Nettoyage du chantier	Ft	1,00	1 500 €	1 500 €
Total H.T. pour l'article 1 Logistique et installation de chantier					10 330 €
2	Travaux au 2ème Sous-Sol				
2.1	~ Dépose des collecteurs	ml	55,00	150 €	8 250 €
2.2	~ Fourniture et pose de canalisations PVC DN150 SN8 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires	ml	55,00	280 €	15 400 €
Total H.T. pour l'article 2 Travaux au 2ème Sous-Sol					23 650 €
3	Travaux au 1er Sous-Sol				
3.1	~ Dépose des collecteurs	ml	120,00	150 €	18 000 €
3.2	~ Fourniture et pose de canalisations PVC DN150 SN8 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires	ml	120,00	280 €	33 600 €
Total H.T. pour l'article 3 Travaux au 1er Sous-Sol					51 600 €
4	Travaux au Rez-de-Chaussée				
4.1	~ Dépose des collecteurs horizontaux	ml	28,00	150 €	4 200 €
4.2	~ Dépose des colonnes verticales en coffrages	ml	24,00	185 €	4 440 €
4.3	~ Dépose des collecteurs verticaux	ml	18,00	220 €	3 960 €
4.4	~ Fourniture et pose de canalisations PVC DN125 SN8 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs ainsi que dépose et remise en place ou changements du faux plafonds si nécessaires	ml	20,00	280 €	5 600 €
4.5	~ Fourniture et pose de colonnes canalisations PVC DN125 SN8 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs et remise en place des coffrages si nécessaires	ml	24,00	315 €	7 560 €
4.6	~ Fourniture et pose de colonnes canalisations PVC DN125 SN8 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs si nécessaires	ml	18,00	280 €	5 040 €
4.7	~ Fourniture et pose de canalisations PVC DN50 SN8 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires	ml	8,00	220 €	1 760 €
Total H.T. pour l'article 4 Travaux au Rez-de-Chaussée					32 560 €
5	Travaux au 1er Etage				
5.1	~ Dépose des collecteurs horizontaux	ml	63,00	150 €	9 450 €
5.2	~ Dépose des colonnes verticales	ml	10,00	150 €	1 500 €
5.3	~ Fourniture et pose de canalisations PVC DN125 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires	ml	63,00	280 €	17 640 €
5.4	~ Fourniture et pose de colonnes canalisations PVC DN125 SN8 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires ainsi que dépose et remise en place ou changements du faux plafonds si nécessaire	ml	10,00	300 €	3 000 €
5.5	Reprise des faux-plafonds si nécessaire - R+1, Les travaux projetés comprennent la pose de canalisation en faux plafond au niveau du 1er étage. Dans le cas où les faux-plafonds ne pourront pas être reposés à l'identique après la mise en place des canalisations, ce poste prévoit la dépose et le remplacement de ces derniers. Ce poste comprend : ~ * la dépose des faux plafonds nécessaires pour la pose des canalisations, * la fourniture et la pose du faux plafond y compris ossature et toutes sujétions, * les faux plafonds seront de type dalle hydrofuge ; les dalles seront supportées par une ossature métallique. Les joues latérales et de découpes diverses pour toutes les incorporations ou les traversées dans les panneaux seront prises en compte. Les ossatures sont à remplacer en cas de nécessité.	m²	180,00	42 €	7 560 €
Total H.T. pour l'article 5 Travaux au 1er Etage					39 150 €
6	Travaux dans le Local EAU Commun				
6.1	~ Dépose des collecteurs	ml	15,00	150 €	2 250 €
6.2	~ Fourniture et pose de canalisations PVC DN150 à DN250 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires	ml	10,00	280 €	2 800 €
6.3	~ Fourniture et pose de canalisations PVC DN125 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires	ml	3,00	320 €	960 €
Total H.T. pour l'article 6 Travaux dans le Local EAU Commun					6 010 €
7	Fin de chantier - documents				
7.1	~ Rapport des essais et autres tests et analyses	Ft	1,00	2 500 €	2 500 €
7.2	~ Dossier de récolement	Ft	1,00	1 200 €	1 200 €
Total H.T. pour l'article 7 Fin de chantier - documents					3 700 €
MONTANT TOTAL € H.T					167 000 €
TVA 20%					33 400 €
MONTANT TOTAL € T.T.C.					200 400 €

TRAVAUX RELATIFS A LA REHABILITATION DES D'ASSAINISSEMENT DES RESEAUX EU/EP

220 BOULEVARD DE LA VILLETTE - 75019 PARIS

- DECOMPOSITION DU PRIX GLOBALE ET FORFAITAIRE -

Art.	Désignation	U	Quantité	Prix unitaire	TOTAL € H.T
TRANCHE FERME					
1	Logistique et installation de chantier				
1.1	~ Installation et préparation de chantier	Ft	1,00	6 200 €	6 200 €
1.2	~ Études d'exécution	Ft	1,00	2 000 €	2 000 €
1.3	~ Signalisation du chantier	Ft	1,00	1 200 €	1 200 €
1.4	~ Mise à disposition d'une gazelle pour le travail en hauteur	Ft	1,00	3 300 €	3 300 €
1.5	~ Nettoyage du chantier	Ft	1,00	2 400 €	2 400 €
Total H.T. pour l'article 1 Logistique et installation de chantier					15 100 €
2	Travaux au 2ème Sous-Sol				
2.1	~ Dépose des collecteurs	ml	55,00	165 €	9 075 €
2.2	~ Fourniture et pose de canalisations PVC DN150 SN8 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires	ml	55,00	310 €	17 050 €
Total H.T. pour l'article 2 Travaux au 2ème Sous-Sol					26 125 €
3	Travaux au 1er Sous-Sol				
3.1	~ Dépose des collecteurs	ml	132,00	165 €	21 780 €
3.2	~ Fourniture et pose de canalisations PVC DN150 SN8 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires	ml	132,00	310 €	40 920 €
Total H.T. pour l'article 3 Travaux au 1er Sous-Sol					62 700 €
4	Travaux au Rez-de-Chaussée				
4.1	~ Dépose des collecteurs horizontaux	ml	28,00	165 €	4 620 €
4.2	~ Dépose des descentes verticales en coffrages y compris dépose des coffrages.	ml	24,00	215 €	5 160 €
4.3	~ Dépose des collecteurs verticaux	ml	18,00	240 €	4 320 €
4.4	~ Fourniture et pose de canalisations PVC DN125 SN8 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs ainsi que dépose et remise en place ou changements du faux plafonds si nécessaires	ml	20,00	310 €	6 200 €
4.5	~ Fourniture et pose de colonnes canalisations PVC DN125 SN8 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs et remise en place des coffrages si nécessaires	ml	24,00	365 €	8 760 €
4.6	~ Fourniture et pose de colonnes canalisations PVC DN125 SN8 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs si nécessaires	ml	18,00	310 €	5 580 €
4.7	~ Fourniture et pose de canalisations PVC DN50 SN8 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires	ml	8,00	250 €	2 000 €
Total H.T. pour l'article 4 Travaux au Rez-de-Chaussée					36 640 €
5	Travaux au 1er Etage				
5.1	~ Dépose des collecteurs horizontaux	ml	63,00	165 €	10 395 €
5.2	~ Dépose des colonnes verticales	ml	10,00	215 €	2 150 €
5.3	~ Fourniture et pose de canalisations PVC DN125 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires	ml	63,00	310 €	19 530 €
5.4	~ Fourniture et pose de colonnes canalisations PVC DN125 SN8 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires ainsi que dépose et remise en place ou changements du faux plafonds si nécessaire	ml	10,00	365 €	3 650 €
5.5	Reprise des faux-plafonds si nécessaire - R+1, Les travaux projetés comprennent la pose de canalisation en faux plafond au niveau du 1er étage. Dans le cas où les faux-plafonds ne pourront pas être reposés à l'identique après la mise en place des canalisations, ce poste prévoit la dépose et le remplacement de ces derniers. Ce poste comprend : ~ * la dépose des faux plafonds nécessaires pour la pose des canalisations, * la fourniture et la pose du faux plafond y compris ossature et toutes sujétions, * les faux plafonds seront de type dalle hydrofuge ; les dalles seront supportées par une ossature métallique. Les joues latérales et de découpes diverses pour toutes les incorporations ou les traversées dans les panneaux seront prises en compte. Les ossatures sont à remplacer en cas de nécessité.	m²	180,00	59 €	10 620 €
Total H.T. pour l'article 5 Travaux au 1er Etage					46 345 €
6	Travaux dans le Local EAU Commun				
6.1	~ Dépose des collecteurs	ml	15,00	165 €	2 475 €
6.2	~ Fourniture et pose de canalisations PVC DN150 à DN250 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires	ml	10,00	330 €	3 300 €
6.3	~ Fourniture et pose de canalisations PVC DN125 en aérien, y compris raccords depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires	ml	3,00	365 €	1 095 €
Total H.T. pour l'article 6 Travaux dans le Local EAU Commun					6 870 €
7	Fin de chantier - documents				
7.1	~ Rapport des essais et autres tests et analyses	Ft	1,00	1 850 €	1 850 €
7.2	~ Dossier de récolement	Ft	1,00	1 350 €	1 350 €
Total H.T. pour l'article 7 Fin de chantier - documents					3 200 €
MONTANT TOTAL € H.T					196 980 €
TVA 20%					39 396 €
MONTANT TOTAL € T.T.C.					236 376 €

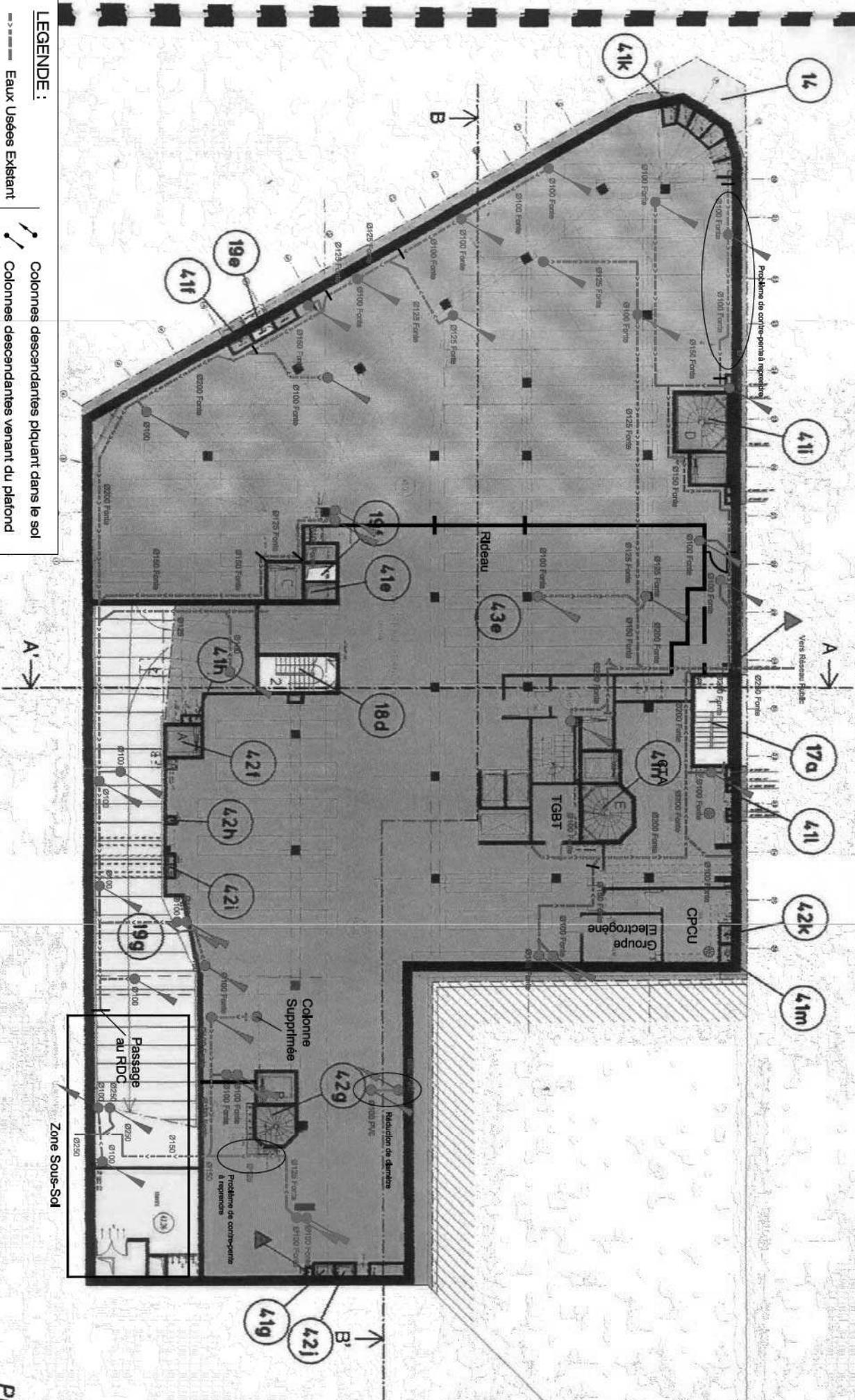
TRAVAUX RELATIFS A LA REHABILITATION DES D'ASSAINISSEMENT DES RESEAUX EU/EP

220 BOULEVARD DE LA VILLETTE - 75019 PARIS

- ESTIMATION FINANCIERE DES TRAVAUX -

Art.	Désignation	U	Quantité	Prix unitaire	TOTAL € H.T
TRANCHE FERME					
1	Logistique et installation de chantier				
1.1	- Installation et préparation de chantier	Ft	1,00	5 000 €	5 000 €
1.2	- Études d'exécution	Ft	1,00	1 800 €	1 800 €
1.3	- Signalisation du chantier	Ft	1,00	1 000 €	1 000 €
1.4	- Mise à disposition d'une gazelle pour le travail en hauteur	Ft	1,00	3 500 €	3 500 €
1.5	- Nettoyage du chantier	Ft	1,00	2 500 €	2 500 €
Total H.T. pour l'article 1 Logistique et installation de chantier					13 800 €
2	Travaux au 2ème Sous-Sol				
2.1	- Dépose des collecteurs	ml	55,00	150 €	8 250 €
2.3	- Fourniture et pose de canalisations PVC DN150 SN8 en aérien, y compris raccordements depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires	ml	55,00	300 €	16 500 €
Total H.T. pour l'article 2 Travaux au 2ème Sous-Sol					24 750 €
3	Travaux au 1er Sous-Sol				
3.1	- Dépose des collecteurs	ml	120,00	150 €	18 000 €
3.3	- Fourniture et pose de canalisations PVC DN150 SN8 en aérien, y compris raccordements depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires	ml	120,00	300 €	36 000 €
Total H.T. pour l'article 3 Travaux au 1er Sous-Sol					54 000 €
4	Travaux au Rez-de-Chaussée				
4.1	- Dépose des collecteurs horizontaux	ml	28,00	150 €	4 200 €
4.2	- Dépose des colonnes verticales en coffrages	ml	24,00	200 €	4 800 €
4.2	- Dépose des collecteurs verticaux	ml	18,00	250 €	4 500 €
4.3	- Fourniture et pose de canalisations PVC DN125 SN8 en aérien, y compris raccordements depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs ainsi que dépose et remise en place ou changements du faux plafonds si nécessaires	ml	20,00	300 €	6 000 €
4.4	- Fourniture et pose de colonnes canalisations PVC DN125 SN8 en aérien, y compris raccordements depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs et remise en place des coffrages si nécessaires	ml	24,00	350 €	8 400 €
4.5	- Fourniture et pose de colonnes canalisations PVC DN125 SN8 en aérien, y compris raccordements depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs si nécessaires	ml	18,00	300 €	5 400 €
4.6	- Fourniture et pose de canalisations PVC DN50 SN8 en aérien, y compris raccordements depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires	ml	8,00	300 €	2 400 €
Total H.T. pour l'article 4 Travaux au Rez-de-Chaussée					35 700 €
5	Travaux au 1er Etage				
5.1	- Dépose des collecteurs horizontaux	ml	63,00	150 €	9 450 €
5.2	- Dépose des colonnes verticales	ml	10,00	200 €	2 000 €
5.3	- Fourniture et pose de canalisations PVC DN125 en aérien, y compris raccordements depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires	ml	63,00	300 €	18 900 €
5.4	- Fourniture et pose de colonnes canalisations PVC DN125 SN8 en aérien, y compris raccordements depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires ainsi que dépose et remise en place ou changements du faux plafonds si nécessaire	ml	10,00	350 €	3 500 €
5.5	Reprise des faux-plafonds si nécessaire - R+1, Les travaux projetés comprennent la pose de canalisation en faux plafond au niveau du 1er étage. Dans le cas où les faux-plafonds ne pourront pas être reposés à l'identique après la mise en place des canalisations, ce poste prévoit la dépose et le remplacement de ces derniers. Ce poste comprend : - la dépose des faux plafonds nécessaires pour la pose des canalisations, - la fourniture et la pose du faux plafond y compris ossature et toutes sujétions, - les faux plafonds seront de type dalle hydrofuge ; les dalles seront supportées par une ossature métallique. Les joues latérales et de découpes diverses pour toutes les incorporations ou les traversées dans les panneaux seront prises en compte. Les ossatures sont à remplacer en cas de nécessité.	m²	180,00	40 €	7 200 €
Total H.T. pour l'article 5 Travaux au 1er Etage					41 050 €
6	Travaux dans le Local EAU Commun				
6.1	- Dépose des collecteurs	ml	15,00	150 €	2 250 €
6.2	- Fourniture et pose de canalisations PVC DN150 à DN250 en aérien, y compris raccordements depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires	ml	10,00	300 €	3 000 €
6.3	- Fourniture et pose de canalisations PVC DN125 en aérien, y compris raccordements depuis les colonnes/ conduites existantes, tous accessoires, supportages et carrotages des murs nécessaires	ml	3,00	350 €	1 050 €
Total H.T. pour l'article 6 Travaux dans le Local EAU Commun					6 300 €
9	Fin de chantier - documents				
10.1	- Rapport des essais et autres tests et analyses	Ft	1,00	2 000 €	2 000 €
10.2	- Dossier de récolement	Ft	1,00	1 500 €	1 500 €
Total H.T. pour l'article 9 Fin de chantier - documents					3 500 €
MONTANT TOTAL € H.T					179 100 €
TVA 20%					35 820 €
MONTANT TOTAL € T.T.C.					214 920 €

SITUATION FUTURE
1er SOUS-SOL



LEGENDE :

- Eaux Usées Existant
- Eaux Usées Projet
- Colonnes descendantes piquant dans le sol
- Colonnes descendantes venant du plafond
- Colonnes Traversantes Descendantes

B3E - Ingénieurs Conseils
 100 Avenue de la République - 75011 Paris
 Tel. 01 53 47 44 00 - Fax 01 53 47 24 19
 www.b3e-ingenieurs.com - contact@b3e.fr

MAÎTRE D'OUVRAGE :
SCI Michel THOMAS / RIVP / SPOENS
 220 Boulevard de la Villette
 PARIS
 75019 PARIS

ADRESSE DU SITE :
 220 Boulevard de la Villette
 PARIS
 75019

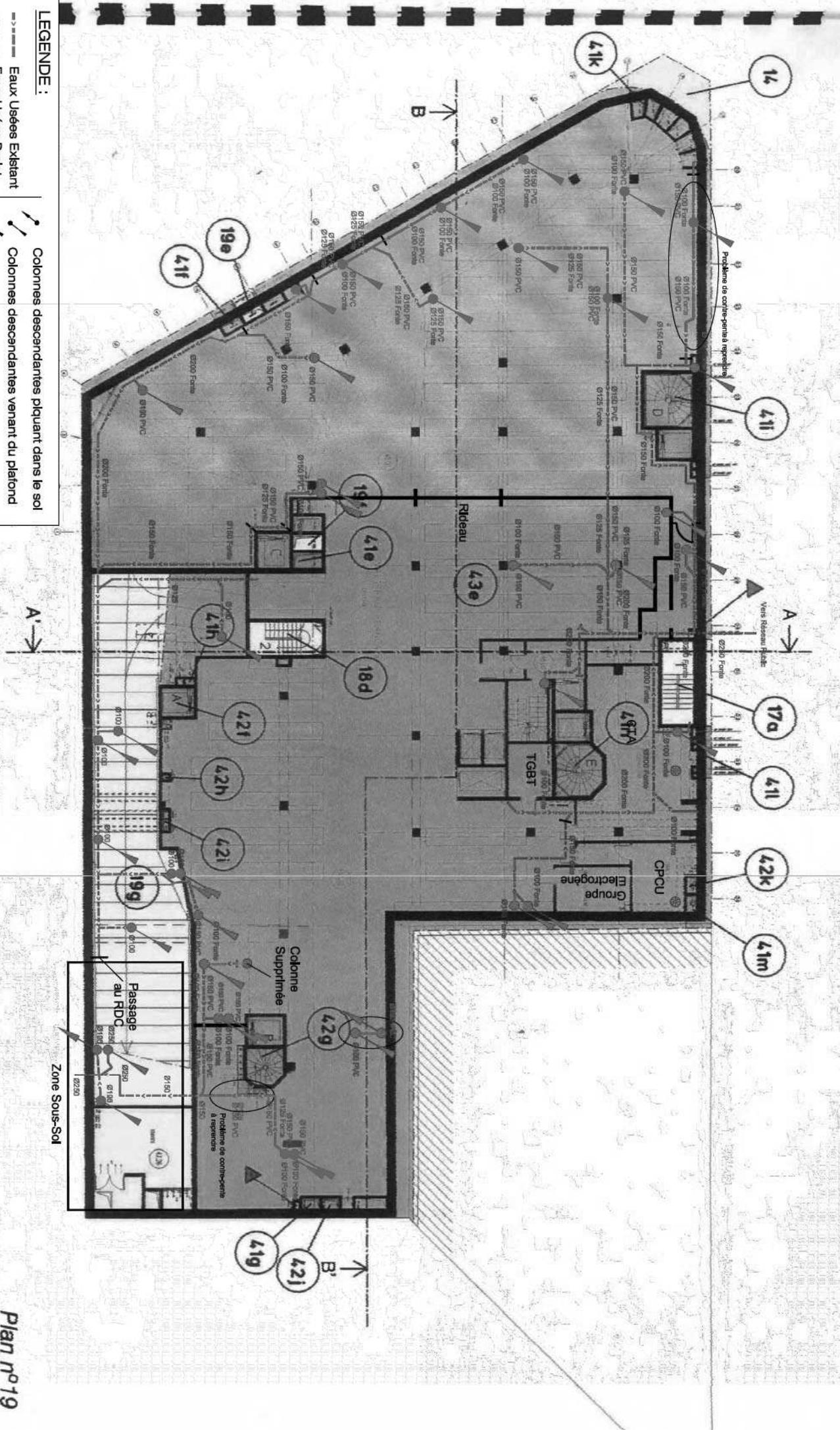


INDICE		MODIFICATIONS		DATE	
A		Prendre en compte		25/10/2023	

Diagnostic des Réseaux d'assainissement d'un Immeuble R+6
 PLAN DE RECOULEMENT DES RESEAUX EU / EP
 Echelle: 1/200ème
 Références: 20195 / Dessiné par: AJO / Vérifié par: NBE
 Octobre 1997

Plan n°19
Octobre 1997

SITUATION FUTURE
1er SOUS-SOL



B3E - Ingénieurs Conseils
 100 Avenue de la République - 75011 Paris
 Tel. 01 53 47 44 00 - Fax 01 53 47 24 19
 www.b3e-ingenieurs.com - contact@b3e.fr

MAÎTRE D'OUVRAGE:
SCI Michel THOMAS / RIVP / SPOENS
 220 Boulevard de la Villette
 PARIS
 75019 PARIS

ADRESSE DU SITE:
 220 Boulevard de la Villette
 PARIS
 75019

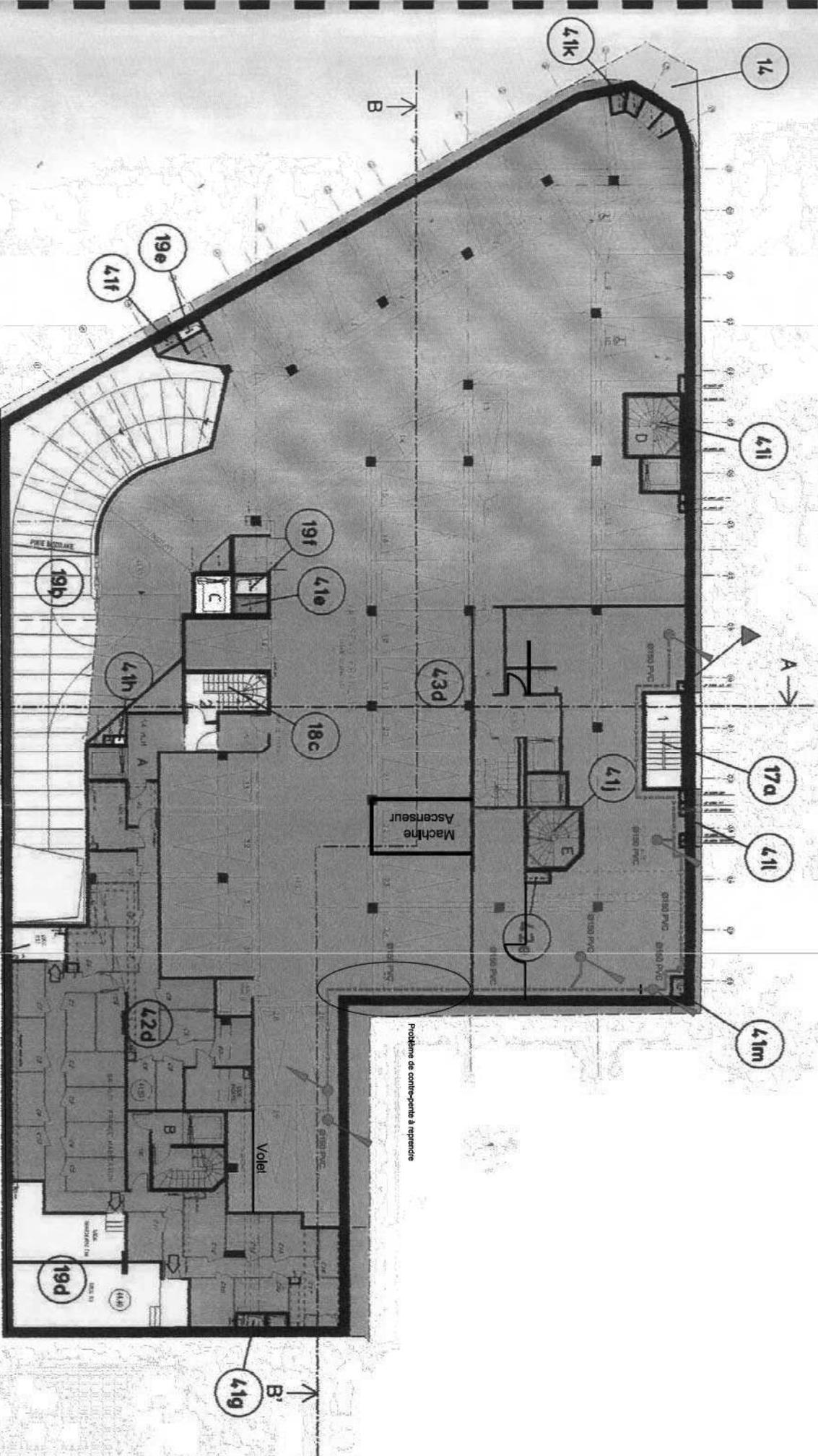
INDICE	
A	

MODIFICATIONS	
Prevision d'attribution	

DATE
25/10/2023

Diagnostic des Réseaux d'assainissement d'un Immeuble R+6
 PLAN DE RECOULEMENT DES RESEAUX EU / EP
 Echelle: 1/200ème
 Références: 20195 / Dessiné par: AJO / Vérifié par: NBE
 Octobre 1997

Plan n°19
 Octobre 1997



LEGENDE :

- Eaux Usées Existant
- Eaux Usées Projet
- Colonnes descendantes piquant dans le sol
- Colonnes descendantes venant du plafond
- Colonnes Traversantes Descendantes

B3E - Ingénieurs Conseils
 100 Avenue de la République - 75011 Paris
 Tel. 01 53 47 44 00 • Fax 01 53 47 44 19
 www.b3e-ingenieurs-conseils.com • contact@b3e.fr

MAITRE D'OUVRAGE:
SCI Michel THOMAS / RIVP / SPOENS
 220 Boulevard de la Villette
 75019 PARIS

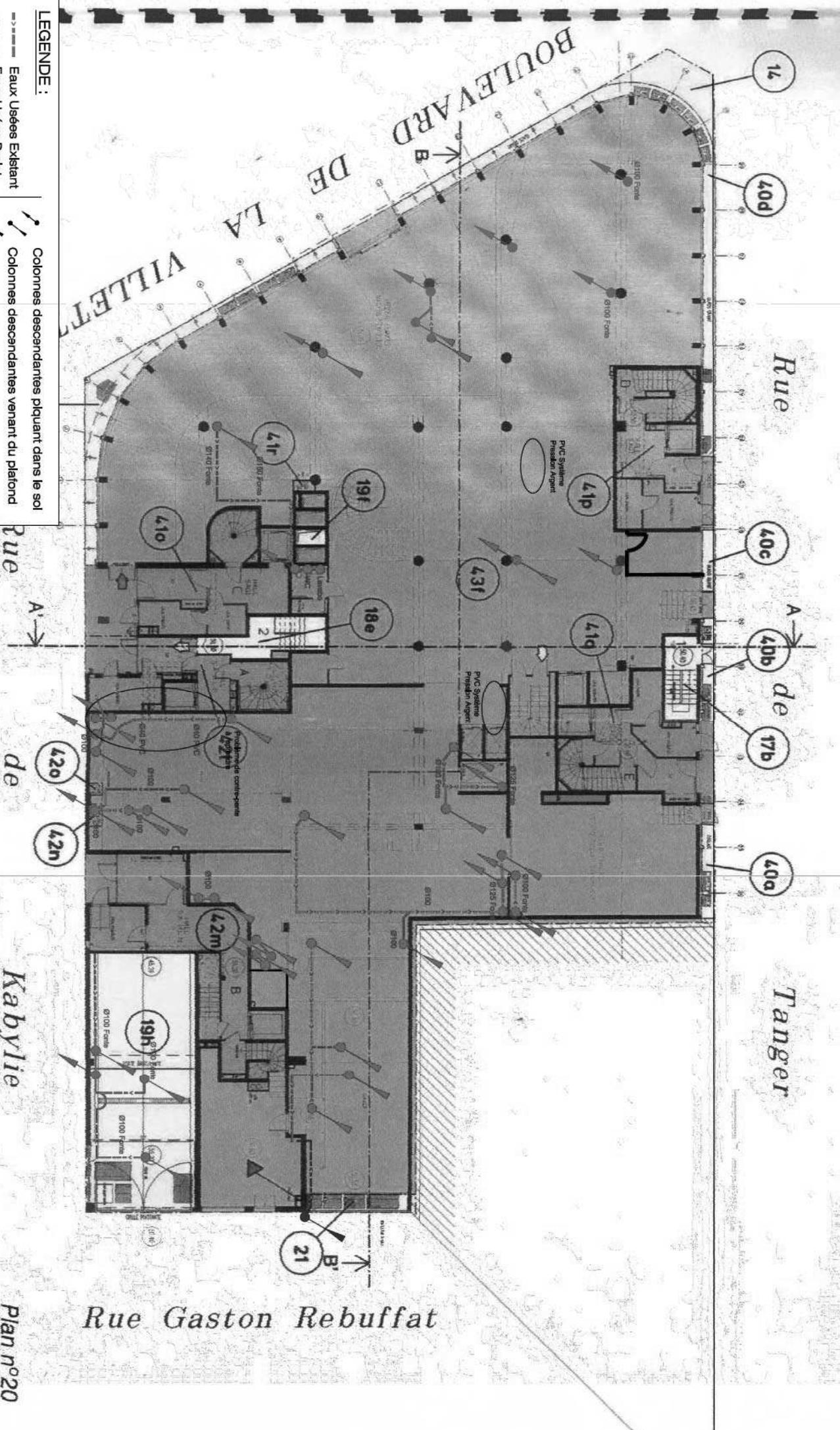
ADRESSE DU SITE:
 220 Boulevard de la Villette
 PARIS
 75019



INDICE		MODIFICATIONS		DATE		NIVEAU / Zone soustraite	
A		Prendre atténus		25/10/2023			
Diagnostic des Réseaux d'assainissement d'un Immeuble R+6 PLAN DE RECOULEMENT DES RESEAUX EU / EP Octobre 1999 ECHELLE: 1/200ème RÉFÉRENCES: 28785 / 055057 PAV. A00 / 055057 PAV. N08							

Plan n°18

SITUATION FUTURE
REZ-DE-CHAUSSEE



- Eaux Usées Existant
- - - Eaux Usées Projet
- Colomes descendantes piquant dans le sol
- ▲ Colomes descendantes venant du plafond
- ▲ Colomes Traversantes Descendantes

B3E - Ingénieurs Conseils
 100 Avenue de la République - 75011 Paris
 Tel. 01 53 47 43 00 - Fax 01 53 47 43 19
 www.b3e-ingenieurs-conseils.com - contact@b3e.fr

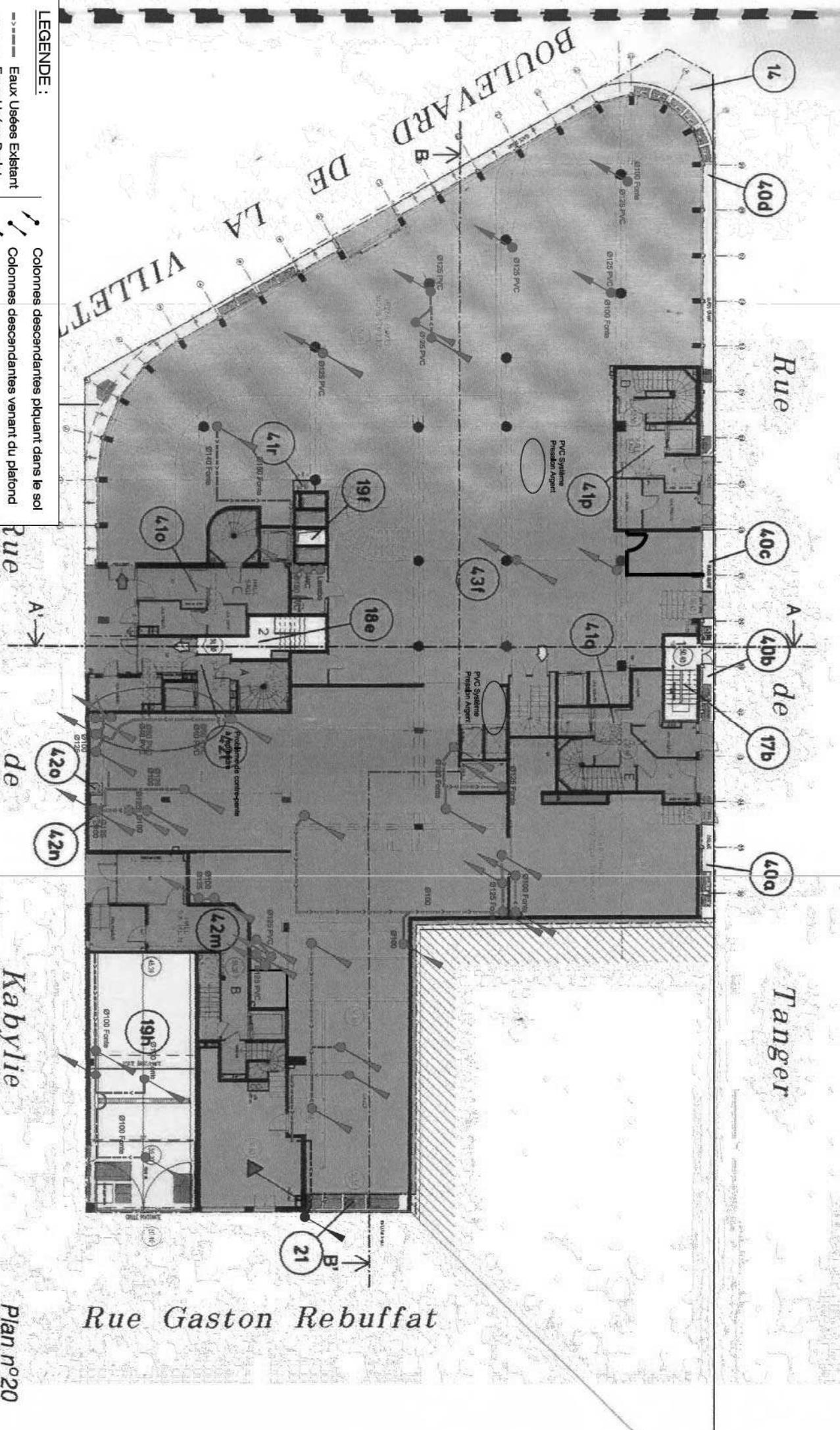
MAITRE D'OUVRAGE :
SCI Michel THOMAS / RIVP / SPOENS
 220 Boulevard de la Villette
 75019 PARIS

ADRESSE DU SITE :
 220 Boulevard de la Villette
 PARIS
 75019



INDICE		MODIFICATIONS		DATE	
A		Première attribution		25/10/2020	
Diagnostic des Réseaux d'assainissement d'un Immeuble R+6 PLAN DE RECOULEMENT DES RESEAUX EU / EP Echelle: 1/200ème Références: 20195 / 20196 / 20197 / 20198 / 20199 / 20200 / 20201 / 20202 / 20203 / 20204 / 20205 / 20206 / 20207 / 20208 / 20209 / 20210 / 20211 / 20212 / 20213 / 20214 / 20215 / 20216 / 20217 / 20218 / 20219 / 20220 / 20221 / 20222 / 20223 / 20224 / 20225 / 20226 / 20227 / 20228 / 20229 / 20230 / 20231 / 20232 / 20233 / 20234 / 20235 / 20236 / 20237 / 20238 / 20239 / 20240 / 20241 / 20242 / 20243 / 20244 / 20245 / 20246 / 20247 / 20248 / 20249 / 20250 / 20251 / 20252 / 20253 / 20254 / 20255 / 20256 / 20257 / 20258 / 20259 / 20260 / 20261 / 20262 / 20263 / 20264 / 20265 / 20266 / 20267 / 20268 / 20269 / 20270 / 20271 / 20272 / 20273 / 20274 / 20275 / 20276 / 20277 / 20278 / 20279 / 20280 / 20281 / 20282 / 20283 / 20284 / 20285 / 20286 / 20287 / 20288 / 20289 / 20290 / 20291 / 20292 / 20293 / 20294 / 20295 / 20296 / 20297 / 20298 / 20299 / 20300 / 20301 / 20302 / 20303 / 20304 / 20305 / 20306 / 20307 / 20308 / 20309 / 20310 / 20311 / 20312 / 20313 / 20314 / 20315 / 20316 / 20317 / 20318 / 20319 / 20320 / 20321 / 20322 / 20323 / 20324 / 20325 / 20326 / 20327 / 20328 / 20329 / 20330 / 20331 / 20332 / 20333 / 20334 / 20335 / 20336 / 20337 / 20338 / 20339 / 20340 / 20341 / 20342 / 20343 / 20344 / 20345 / 20346 / 20347 / 20348 / 20349 / 20350 / 20351 / 20352 / 20353 / 20354 / 20355 / 20356 / 20357 / 20358 / 20359 / 20360 / 20361 / 20362 / 20363 / 20364 / 20365 / 20366 / 20367 / 20368 / 20369 / 20370 / 20371 / 20372 / 20373 / 20374 / 20375 / 20376 / 20377 / 20378 / 20379 / 20380 / 20381 / 20382 / 20383 / 20384 / 20385 / 20386 / 20387 / 20388 / 20389 / 20390 / 20391 / 20392 / 20393 / 20394 / 20395 / 20396 / 20397 / 20398 / 20399 / 20400 / 20401 / 20402 / 20403 / 20404 / 20405 / 20406 / 20407 / 20408 / 20409 / 20410 / 20411 / 20412 / 20413 / 20414 / 20415 / 20416 / 20417 / 20418 / 20419 / 20420 / 20421 / 20422 / 20423 / 20424 / 20425 / 20426 / 20427 / 20428 / 20429 / 20430 / 20431 / 20432 / 20433 / 20434 / 20435 / 20436 / 20437 / 20438 / 20439 / 20440 / 20441 / 20442 / 20443 / 20444 / 20445 / 20446 / 20447 / 20448 / 20449 / 20450 / 20451 / 20452 / 20453 / 20454 / 20455 / 20456 / 20457 / 20458 / 20459 / 20460 / 20461 / 20462 / 20463 / 20464 / 20465 / 20466 / 20467 / 20468 / 20469 / 20470 / 20471 / 20472 / 20473 / 20474 / 20475 / 20476 / 20477 / 20478 / 20479 / 20480 / 20481 / 20482 / 20483 / 20484 / 20485 / 20486 / 20487 / 20488 / 20489 / 20490 / 20491 / 20492 / 20493 / 20494 / 20495 / 20496 / 20497 / 20498 / 20499 / 20500 / 20501 / 20502 / 20503 / 20504 / 20505 / 20506 / 20507 / 20508 / 20509 / 20510 / 20511 / 20512 / 20513 / 20514 / 20515 / 20516 / 20517 / 20518 / 20519 / 20520 / 20521 / 20522 / 20523 / 20524 / 20525 / 20526 / 20527 / 20528 / 20529 / 20530 / 20531 / 20532 / 20533 / 20534 / 20535 / 20536 / 20537 / 20538 / 20539 / 20540 / 20541 / 20542 / 20543 / 20544 / 20545 / 20546 / 20547 / 20548 / 20549 / 20550 / 20551 / 20552 / 20553 / 20554 / 20555 / 20556 / 20557 / 20558 / 20559 / 20560 / 20561 / 20562 / 20563 / 20564 / 20565 / 20566 / 20567 / 20568 / 20569 / 20570 / 20571 / 20572 / 20573 / 20574 / 20575 / 20576 / 20577 / 20578 / 20579 / 20580 / 20581 / 20582 / 20583 / 20584 / 20585 / 20586 / 20587 / 20588 / 20589 / 20590 / 20591 / 20592 / 20593 / 20594 / 20595 / 20596 / 20597 / 20598 / 20599 / 20600 / 20601 / 20602 / 20603 / 20604 / 20605 / 20606 / 20607 / 20608 / 20609 / 20610 / 20611 / 20612 / 20613 / 20614 / 20615 / 20616 / 20617 / 20618 / 20619 / 20620 / 20621 / 20622 / 20623 / 20624 / 20625 / 20626 / 20627 / 20628 / 20629 / 20630 / 20631 / 20632 / 20633 / 20634 / 20635 / 20636 / 20637 / 20638 / 20639 / 20640 / 20641 / 20642 / 20643 / 20644 / 20645 / 20646 / 20647 / 20648 / 20649 / 20650 / 20651 / 20652 / 20653 / 20654 / 20655 / 20656 / 20657 / 20658 / 20659 / 20660 / 20661 / 20662 / 20663 / 20664 / 20665 / 20666 / 20667 / 20668 / 20669 / 20670 / 20671 / 20672 / 20673 / 20674 / 20675 / 20676 / 20677 / 20678 / 20679 / 20680 / 20681 / 20682 / 20683 / 20684 / 20685 / 20686 / 20687 / 20688 / 20689 / 20690 / 20691 / 20692 / 20693 / 20694 / 20695 / 20696 / 20697 / 20698 / 20699 / 20700 / 20701 / 20702 / 20703 / 20704 / 20705 / 20706 / 20707 / 20708 / 20709 / 20710 / 20711 / 20712 / 20713 / 20714 / 20715 / 20716 / 20717 / 20718 / 20719 / 20720 / 20721 / 20722 / 20723 / 20724 / 20725 / 20726 / 20727 / 20728 / 20729 / 20730 / 20731 / 20732 / 20733 / 20734 / 20735 / 20736 / 20737 / 20738 / 20739 / 20740 / 20741 / 20742 / 20743 / 20744 / 20745 / 20746 / 20747 / 20748 / 20749 / 20750 / 20751 / 20752 / 20753 / 20754 / 20755 / 20756 / 20757 / 20758 / 20759 / 20760 / 20761 / 20762 / 20763 / 20764 / 20765 / 20766 / 20767 / 20768 / 20769 / 20770 / 20771 / 20772 / 20773 / 20774 / 20775 / 20776 / 20777 / 20778 / 20779 / 20780 / 20781 / 20782 / 20783 / 20784 / 20785 / 20786 / 20787 / 20788 / 20789 / 20790 / 20791 / 20792 / 20793 / 20794 / 20795 / 20796 / 20797 / 20798 / 20799 / 20800 / 20801 / 20802 / 20803 / 20804 / 20805 / 20806 / 20807 / 20808 / 20809 / 20810 / 20811 / 20812 / 20813 / 20814 / 20815 / 20816 / 20817 / 20818 / 20819 / 20820 / 20821 / 20822 / 20823 / 20824 / 20825 / 20826 / 20827 / 20828 / 20829 / 20830 / 20831 / 20832 / 20833 / 20834 / 20835 / 20836 / 20837 / 20838 / 20839 / 20840 / 20841 / 20842 / 20843 / 20844 / 20845 / 20846 / 20847 / 20848 / 20849 / 20850 / 20851 / 20852 / 20853 / 20854 / 20855 / 20856 / 20857 / 20858 / 20859 / 20860 / 20861 / 20862 / 20863 / 20864 / 20865 / 20866 / 20867 / 20868 / 20869 / 20870 / 20871 / 20872 / 20873 / 20874 / 20875 / 20876 / 20877 / 20878 / 20879 / 20880 / 20881 / 20882 / 20883 / 20884 / 20885 / 20886 / 20887 / 20888 / 20889 / 20890 / 20891 / 20892 / 20893 / 20894 / 20895 / 20896 / 20897 / 20898 / 20899 / 20900 / 20901 / 20902 / 20903 / 20904 / 20905 / 20906 / 20907 / 20908 / 20909 / 20910 / 20911 / 20912 / 20913 / 20914 / 20915 / 20916 / 20917 / 20918 / 20919 / 20920 / 20921 / 20922 / 20923 / 20924 / 20925 / 20926 / 20927 / 20928 / 20929 / 20930 / 20931 / 20932 / 20933 / 20934 / 20935 / 20936 / 20937 / 20938 / 20939 / 20940 / 20941 / 20942 / 20943 / 20944 / 20945 / 20946 / 20947 / 20948 / 20949 / 20950 / 20951 / 20952 / 20953 / 20954 / 20955 / 20956 / 20957 / 20958 / 20959 / 20960 / 20961 / 20962 / 20963 / 20964 / 20965 / 20966 / 20967 / 20968 / 20969 / 20970 / 20971 / 20972 / 20973 / 20974 / 20975 / 20976 / 20977 / 20978 / 20979 / 20980 / 20981 / 20982 / 20983 / 20984 / 20985 / 20986 / 20987 / 20988 / 20989 / 20990 / 20991 / 20992 / 20993 / 20994 / 20995 / 20996 / 20997 / 20998 / 20999 / 21000 / 21001 / 21002 / 21003 / 21004 / 21005 / 21006 / 21007 / 21008 / 21009 / 21010 / 21011 / 21012 / 21013 / 21014 / 21015 / 21016 / 21017 / 21018 / 21019 / 21020 / 21021 / 21022 / 21023 / 21024 / 21025 / 21026 / 21027 / 21028 / 21029 / 21030 / 21031 / 21032 / 21033 / 21034 / 21035 / 21036 / 21037 / 21038 / 21039 / 21040 / 21041 / 21042 / 21043 / 21044 / 21045 / 21046 / 21047 / 21048 / 21049 / 21050 / 21051 / 21052 / 21053 / 21054 / 21055 / 21056 / 21057 / 21058 / 21059 / 21060 / 21061 / 21062 / 21063 / 21064 / 21065 / 21066 / 21067 / 21068 / 21069 / 21070 / 21071 / 21072 / 21073 / 21074 / 21075 / 21076 / 21077 / 21078 / 21079 / 21080 / 21081 / 21082 / 21083 / 21084 / 21085 / 21086 / 21087 / 21088 / 21089 / 21090 / 21091 / 21092 / 21093 / 21094 / 21095 / 21096 / 21097 / 21098 / 21099 / 21100 / 21101 / 21102 / 21103 / 21104 / 21105 / 21106 / 21107 / 21108 / 21109 / 21110 / 21111 / 21112 / 21113 / 21114 / 21115 / 21116 / 21117 / 21118 / 21119 / 21120 / 21121 / 21122 / 21123 / 21124 / 21125 / 21126 / 21127 / 21128 / 21129 / 21130 / 21131 / 21132 / 21133 / 21134 / 21135 / 21136 / 21137 / 21138 / 21139 / 21140 / 21141 / 21142 / 21143 / 21144 / 21145 / 21146 / 21147 / 21148 / 21149 / 21150 / 21151 / 21152 / 21153 / 21154 / 21155 / 21156 / 21157 / 21158 / 21159 / 21160 / 21161 / 21162 / 21163 / 21164 / 21165 / 21166 / 21167 / 21168 / 21169 / 21170 / 21171 / 21172 / 21173 / 21174 / 21175 / 21176 / 21177 / 21178 / 21179 / 21180 / 21181 / 21182 / 21183 / 21184 / 21185 / 21186 / 21187 / 21188 / 21189 / 21190 / 21191 / 21192 / 21193 / 21194 / 21195 / 21196 / 21197 / 21198 / 21199 / 21200 / 21201 / 21202 / 21203 / 21204 / 21205 / 21206 / 21207 / 21208 / 21209 / 21210 / 21211 / 21212 / 21213 / 21214 / 21215 / 21216 / 21217 / 21218 / 21219 / 21220 / 21221 / 21222 / 21223 / 21224 / 21225 / 21226 / 21227 / 21228 / 21229 / 21230 / 21231 / 21232 / 21233 / 21234 / 21235 / 21236 / 21237 / 21238 / 21239 / 21240 / 21241 / 21242 / 21243 / 21244 / 21245 / 21246 / 21247 / 21248 / 21249 / 21250 / 21251 / 21252 / 21253 / 21254 / 21255 / 21256 / 21257 / 21258 / 21259 / 21260 / 21261 / 21262 / 21263 / 21264 / 21265 / 21266 / 21267 / 21268 / 21269 / 21270 / 21271 / 21272 / 21273 / 21274 / 21275 / 21276 / 21277 / 21278 / 21279 / 21280 / 21281 / 21282 / 21283 / 21284 / 21285 / 21286 / 21287 / 21288 / 21289 / 21290 / 21291 / 21292 / 21293 / 21294 / 21295 / 21296 / 21297 / 21298 / 21299 / 21300 / 21301 / 21302 / 21303 / 21304 / 21305 / 21306 / 21307 / 21308 / 21309 / 21310 / 21311 / 21					

SITUATION FUTURE
REZ-DE-CHAUSSEE



LEGENDE :

- Eaux Usées Existant
- Eaux Usées Projet
- Colonnes descendantes piquant dans le sol
- Colonnes descendantes venant du plafond
- Colonnes Traversantes Descendantes

B3E - Ingénieurs Conseils
 100 Avenue de la République - 75011 Paris
 Tel. 01 53 47 24 00 - Fax 01 53 47 24 19
 www.b3e-ingenieurs-conseils.com

MAÎTRE D'OUVRAGE :
SCI Michel THOMAS / RIVP / SPOENS
 220 Boulevard de la Villette
 75019 PARIS

ADRESSE DU SITE :
 220 Boulevard de la Villette
 PARIS
 75019



INDICE		MODIFICATIONS		DATE	
A		Premier état		25/10/2020	
		Diagnostique des Réseaux d'assainissement d'un Immeuble R+6		PLAN DE RECOULEMENT DES RESEAUX EU / EP	
		ÉCHELLE: 1/200ème		RÉFÉRENCES: 38785	
		NIVEAU: RDC		DESIGNÉ PAR: AAO	
				VÉRIFIÉ PAR: NBE	

Plan n°20
Octobre 1999